

RAPPORT ANNUEL

sur la qualité et le prix du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers

Validé en commission le et approuvé en conseil communautaire le



SOMMAIRE

PREAM	ИBULE		3
A.	INDICATI	EURS TECHNIQUES	∠
1.	TERRITO	DIRE DESSERVI	∠
2.	COLLEC	TE DES DECHETS	6
2.	1. LES M	IOYENS	7
	2.1.1.	Les moyens humains :	7
	2.1.2.	Les moyens matériels :	7
2.	2. COLL	ECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	8
	2.2.1.	Organisation de la collecte des Ordures Ménagères	8
	2.2.2.	Organisation des collectes sélectives	10
	2.2.3.	Résultat de la collecte sélective	11
	2.2.4.	Résultat de la collecte sélective en sacs à La Cote St André	12
	2.2.5.	Résultat global de la collecte	13
	2.2.6.	Fréquence de la collecte	13
	2.2.7.	Collectes spécifiques	15
	2.2.7.	Collecte spéciale de certains déchets agricoles	15
	2.2.7.2	2. Collecte des déchets verts des professionnels	15
	2.2.7.3	3. Collecte des DASRI des particuliers	15
	2.2.7.4	1. Tri des encombrants	16
	2.2.8.	Déchèteries	17
	2.2.8.	Déchèterie de La Bièvre (La Côte St-André)	18
	2.2.8.2	2. Déchèterie du Liers (Porte de Bonnevaux - Nantoin)	20
	2.2.8.3	3. Déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs	22
	2.2.8.4	1. Déchèterie de Roybon	24
	2.2.8.	5. Déchèterie de Viriville	26
	2.2.8.6	6. Déchèterie de St-Jean de Bournay	28
	2.2.8.7	7. Bilan des tonnages en déchèterie	30
	2.2.9.	Bilan : Ensemble des flux	32
B.	INDICAT	EURS FINANCIERS	33
1.	MODE D	FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS	33
2.	DEPENS	ES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	33
C.		S ET EVOLUTION EN 2024/2025	34
1.		RMATION DU SYSTEME DE COLLECTE : VERS UN SERVICE UNIFIÉ, MAITRISÉ ET	34
2.	DECHET	ERIES : MISE EN PLACE D'UN CONTROLE D'ACCES	35
3.	DEPLOIE	MENT DE SOLUTIONS DE TRI A LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS	36
4.	ACTIONS	COMPLEMENTAIRES DE REDUCTION A LA SOURCE	36
∧ NINI⊏ \	/E0		27

PREAMBULE

La Communauté de communes **Bièvre Isère** a été créée le 1er janvier 2014, à la suite de la fusion des communautés de communes **Bièvre Chambaran** et **Pays de Bièvre-Liers**. Elle a connu une nouvelle évolution le 1er janvier 2016, avec l'intégration de la **communauté de communes de la région Saint-Jeannaise**, portant ainsi à **50** le nombre de communes membres.

Depuis sa création, Bièvre Isère Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. En 2024, ce service couvrait une population de 57 452 habitants (population municipale INSEE) répartie sur une superficie de 695 km².

Le présent rapport a été élaboré en accord avec le **décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015** – article 3 précisant le contenu du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets » établi par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

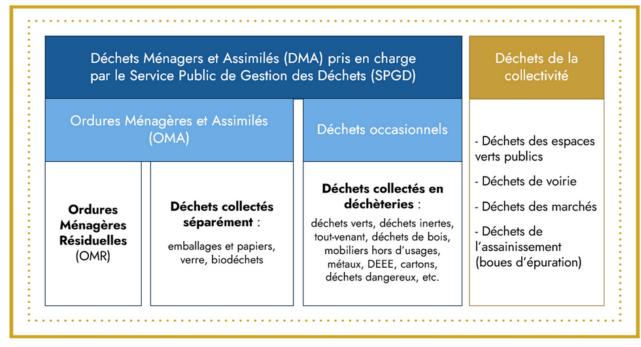
Le présent rapport annuel récapitule le fonctionnement du service déchets sur les 50 communes du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Par ailleurs, Bièvre Isère Communauté a donné, le 5 mars 2019, un avis favorable au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 19 décembre 2019. Ce plan fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2031 :

- ✓ Réduire la production de DMA (déchets ménagers et assimilés) ¹ de **12** %,
- ✓ Atteindre une valorisation matière de 65 % d'ici 2025, puis 70 % en 2031,
- ✓ Réduire de 50 % le recours à l'enfouissement dès 2025.

Ce plan fait l'objet d'un **suivi annuel**, et ses objectifs s'intègrent pleinement dans la **stratégie de gestion des déchets** mise en œuvre par Bièvre Isère Communauté.

¹ DMA (déchets Ménagers et Assimilés) :



A. INDICATEURS TECHNIQUES

1. TERRITOIRE DESSERVI

Bièvre Isère Communauté exerce l'intégralité de la compétence "déchets" sur l'ensemble de son territoire, regroupant les 50 communes membres.

La carte ci-dessous illustre la répartition géographique de ces communes, accompagnée d'un tableau recensant chacune d'elles avec le nombre d'habitants correspondant (population municipale INSEE 2024) :

CARTES DES COMMUNES MEMBRES DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE



COMMUNES	POPULATION INSEE 2024 ¹	COLLECTE OM EN PORTE A PORTE	COLLECTE SELECTIVE EN PAV ²	COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE (SAC)
ARTAS	1 854	X	X	TORREST ORTE (ONO)
BEAUFORT	584	Х	Х	
BEAUVOIR-DE-MARC	1 123	Х	Х	
Bossieu	329	Х	Х	
BRESSIEUX	93	Х	Х	
Brezins	2 321	X	Х	
BRION	145	X	Х	
CHAMPIER	1 609	Х	Х	
CHATENAY	438	Х	Х	
CHATONNAY	1 998	Х	Х	
CULIN	797	Х	Х	
FARAMANS	1 168	Х	X	
GILLONNAY	1 059	X	Х	
La Cote St-Andre	5 066	X	X	X
LA FORTERESSE	342	Х	Х	
LA FRETTE	1 115	X	X	
LE MOTTIER	859	X	Х	
LENTIOL	254	X	Х	
LIEUDIEU	353	Х	X	
LONGECHENAL	616	X	X	
MARCILLOLES	1 207	X	X	
MARCOLLIN	627	Х	Х	
MARNANS	136	X	X	
MEYRIEU-LES-ETANGS	1 054	X	X	
MONTFALCON	132	X	X	
ORNACIEUX-BALBINS	900	X	X	
PAJAY	1 071	X	X	
PENOL	385	X	X	
PLAN	303	X	X	
PORTE DES BONNEVAUX	2137	X	X	
ROYAS	415	X	X	
Roybon	1 128	X	X	
SARDIEU	1 206	X	X	
SAVAS-MEPIN	892	X	X	
SILLANS	1 961	X	X	
ST-AGNIN-SUR-BION	1 189	X	X	
ST-CLAIR SUR GALAURE	269	X	X	
STE-ANNE-SUR-GERVONDE	770	X	X	
ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS	3 415	X	X	
ST-GEOIRS	497	X	X	
ST-HILAIRE DE LA COTE	1 634	X	X	
ST-JEAN DE BOURNAY	4 861	X	X	
ST-MICHEL DE ST-GEOIRS	294	X	X	

⁻

 $^{^{1}}$ Population estimée par l'INSEE entre le $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ Janvier 2024 et le $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ Janvier 2025

² PAV : Point d'Apport Volontaire

COMMUNES	POPULATION INSEE 2024	COLLECTE EN PORTE A PORTE	COLLECTE SELECTIVE EN PAV	COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE (SAC)
ST-PAUL D'IZEAUX	309	X	X	
ST-PIERRE DE BRESSIEUX	795	X	X	
ST-SIMEON DE BRESSIEUX	3 188	X	X	
THODURE	804	Х	X	
TRAMOLE	822	X	X	
VILLENEUVE-DE-MARC	1191	Х	X	
VIRIVILLE	1 737	Х	Х	
TOTAL 57 452				

2. COLLECTE DES DECHETS

Sur les **50 communes** de Bièvre Isère Communauté, la **collecte des déchets ménagers** a été assurée selon deux modalités au cours de l'année 2024 : en régie et en prestation de service.

<u>Collecte en régie</u> : Bièvre Isère Communauté assure directement la collecte des ordures ménagères sur **29 communes**.

Cette organisation mobilise :

- o 5 camions de collecte.
- 2 camions de dépannage,
- 15 agents chargés de la collecte des déchets produits par les particuliers et les professionnels.

<u>Collecte en prestation de service</u>: La collecte des déchets ménagers sur les **21 autres communes** a été réalisée par la société **SERNED**, dans le cadre d'un contrat de prestation courant du **1er janvier au 1er octobre 2024.** Deux camions ont été mobilisés par le prestataire pour assurer cette mission.

À compter du **1er octobre 2024**, Bièvre Isère Communauté a repris **en régie** la collecte des ordures ménagères **en porte-à-porte** sur les communes encore concernées par ce mode de collecte, soit **24 communes**.

Cette évolution a été rendue possible grâce au passage progressif de **26 communes** en **collecte par Points d'Apport Volontaire (PAV)**, permettant ainsi une réorganisation des moyens internes.

Le contrat de prestation avec la société SERNED a donc pris fin le 1er octobre 2024.

Concernant la collecte des points d'apport volontaire, en 2024, elle a été assurée par le prestataire MINERIS, qui dispose des camions équipés de grues adaptés à ce type de collecte. La reprise de cette collecte en régie est prévue entre janvier et juin 2025, en fonction de la livraison progressive des camions-grues commandés par la collectivité. L'objectif est de réaliser, à terme, l'ensemble des collectes (porte-à-porte et l'apport volontaire) en régie sur les 50 communes.

En ce qui concerne les déchèteries, la gestion des 6 déchèteries intercommunales est assurée par 7 agents, en charge du gardiennage et de l'accueil du public.

2.1. LES MOYENS Nombre d'agents : 32 2.1.1. Les moyens humains : DIRECTION Richard VERNEY ASSISTANTE **Emeline BUISSON GESTION ET SUIVI EXPLOITATION ET RELATION DES PROJETS USAGERS RESPONSABLE DE LA** RESPONSABLE DES DECHETERIES CHARGE DE PREVENTION COLLECTE DES **CHARGE DE** ET VALORISATION DES COORDINATION **ORDURES PROJET** DECHETS Jean-Philippe DOUCET Dany NICOUD **MENAGERES** Vincent GAGUIN Karine RAVEL Christophe PEZET

2.1.2. Les moyens matériels :

Bièvre Isère Communauté dispose d'un parc de bennes à ordures ménagères (BOM), utilisé pour la collecte des déchets ménagers sur les 29 communes desservies par la régie. Ce parc est composé de 5 bennes principales et de 2 bennes utilisées en dépannage, réparties comme suit :

15 agents

- √ 2 BOM Renault Premium 26 tonnes / benne SEMAT 21 m³
 - o Mise en service : juillet 2018
- √ 1 BOM Renault Premium 26 tonnes / benne SEMAT 21 m³
 - Mise en service : juillet 2017
- √ 1 BOM Renault Premium 19 tonnes / benne SEMAT 14 m³
 - Mise en service : juillet 2017
- √ 1 BOM Renault Premium 26 tonnes / benne FAUN 21 m³
 - Mise en service : décembre 2013
- √ 1 BOM Renault Premium 19 tonnes / benne FAUN 14 m³
 - o Mise en service : avril 2015
 - Affectée au dépannage depuis juillet 2018
- √ 1 BOM Renault Premium 19 tonnes / benne FAUN 14 m³
 - Mise en service : décembre 2013
 - Affectée au dépannage depuis juillet 2018

Ce parc roulant permet d'assurer la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers des particuliers et des professionnels dans des conditions optimales de couverture et de réactivité. Les véhicules les plus anciens sont maintenus en service en tant que camions de **dépannage**, afin de garantir la continuité du service en cas d'immobilisation.

10 agents

> Indicateurs véhicules :

	2022	2023	2024
Kilomètres parcourus en régie	112 920	111 610	104 224
Litres de gasoil consommés	72 620	74 336	74 686
Consommation aux 100 kms	64,3 L	66,6 L	71,7 L

La hausse de la consommation de carburant entre 2023 et 2024 s'explique notamment par l'utilisation de camions de collecte vieillissants, moins performants en termes de rendement énergétique.

2.2. COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.2.1. Organisation de la collecte des Ordures Ménagères

Du **1er janvier au 7 octobre 2024**, la collecte des ordures ménagères (OM) en porte-à-porte a été assurée sur l'ensemble des 50 communes de Bièvre Isère Communauté. Cette collecte a été organisée selon deux modalités : en régie et en prestation de service.

Collecte en régie (29 communes) :

La collecte en régie est assurée par les agents de Bièvre Isère Communauté sur 29 communes, qui sont les suivantes :

La Côte-Saint-André, Saint-Siméon-de-Bressieux, Saint-Hilaire-de-la-Côte, Gillonnay, Le Mottier, Pajay, Penol, Brézins, Porte-des-Bonnevaux, Bossieu, Faramans, Ornacieux-Balbins, Sardieu, Champier, La Frette, Longechenal, Châtonnay, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Saint-Agnin-sur-Bion, Artas, Saint-Jean-de-Bournay, Villeneuve-de-Marc, Beauvoir-de-Marc, Tramolé, Culin, Meyrieu-les-Étangs, Lieudieu, Royas et Savas-Mépin.

Collecte en prestation de service (21 communes) :

La collecte en prestation de service a été réalisée par la société SERNED (groupe SERFIM), dans le cadre d'un contrat de prestation de service, pour les 21 communes. Les communes concernées sont :

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Bressieux, Brion, Saint-Pierre-de-Bressieux, Sillans, Saint-Geoirs, Saint-Michel-de-Saint-Geoirs, La Forteresse, Saint-Paul-d'Izeaux, Plan, Marcilloles, Viriville, Montfalcon, Roybon, Saint-Clair-sur-Galaure, Thodure, Beaufort, Lentiol, Marcollin, Châtenay et Marnans.

À compter du 7 octobre 2024, une évolution majeure a été engagée avec le passage en apport volontaire de 26 communes.

Collecte en PAV (26 communes depuis le 1 octobre 2024) :

Les 26 communes concernées par ce changement sont les suivantes :

Châtonnay, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Tramolé, Culin, Meyrieu-les-Étangs, Artas, Beauvoir-de-Marc, Royas, Sillans, Plan, La Forteresse, Saint-Michel-de-Saint-Geoirs, Brion, Saint-Pierre-de-Bressieux, Marnans, Roybon, Châtenay, Viriville, Montfalcon, Thodure, Saint-Clair-sur-Galaure, Lentiol, Marcollin, Beaufort, Pajay et Penol.

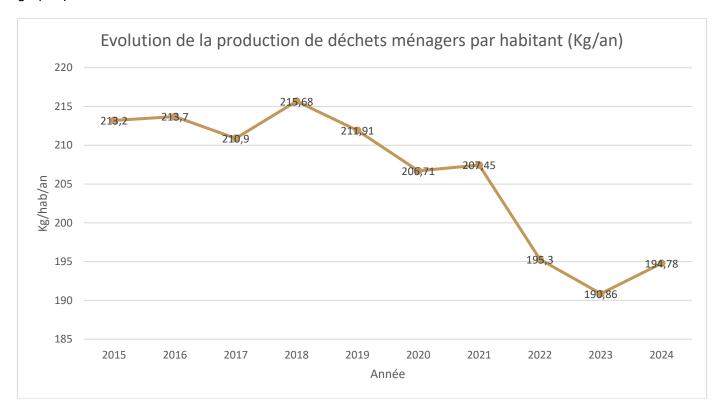
Les tonnages pour l'année 2024 :

Le tonnage global collecté sur le territoire de Bièvre Isère Communauté est en hausse de 2,78 % par rapport à l'année précédente comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous.

	Tonnage 2023	Equivalent en Kg/hab	Tonnage 2024	Equivalent en Kg/hab
Collecte des ordures ménagères	10 887	190,86	11 191	194,78
Dont PAP	10 887	190,86	10 488	182,54
Dont PAV	0	0	703	12,24

En 2024, le ratio de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères s'établit à 194,78 kg par habitant et par an, contre 190,86 kg en 2023, soit une augmentation de 2,05 %.

Toutefois, sur une période plus longue, la tendance reste à la baisse comme on peut l'observer sur le graphique ci-dessous :



Ce graphique présente l'évolution annuelle de la production de déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles) exprimée en kilogrammes par habitant pour la période 2014 à 2024.

Une tendance globale à la baisse est observée entre 2014 (214,81 kg/hab) et 2024 (194,78 kg/hab), la production de déchets par habitant a diminué de -9,32 %, reflétant les efforts conjoints en matière de prévention, tri et sensibilisation.

Un léger rebond en 2024 est constaté après une baisse continue jusqu'en 2023, avec une moyenne de 194,78 kg/hab/an.

Ce rebond peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

 La transition des modes de collecte, notamment le passage progressif de la collecte en porte-à-porte vers une collecte en point d'apport volontaire (PAV), opérationnel le 1er octobre 2024, a pu entraîner une période d'adaptation chez les usagers.

- Des comportements ponctuels non conformes ont également été constatés : dans certaines communes situées en limite de territoire, notamment Pajay ou Beaufort, il a été observé que des usagers extérieurs à Bièvre Isère Communauté venaient déposer leurs ordures ménagères dans les PAV du territoire. Ce phénomène pourrait avoir contribué à une légère surcharge des tonnages collectés, sans correspondre à une production réelle du territoire.
- Cette augmentation peut également s'expliquer par une variation naturelle des comportements des usagers. En effet, ces comportements ne suivent pas toujours une évolution linéaire : des fluctuations annuelles sont régulièrement observées. Certaines années, comme 2018 et 2024, enregistrent ainsi des hausses ponctuelles, tandis que d'autres, à l'image de 2022 et 2023, traduisent une tendance plus marquée à la réduction des déchets produits. Ces écarts peuvent résulter de divers facteurs conjoncturels : conditions climatiques, évolutions sociétales, périodes de crise ou encore changements dans les habitudes de consommation.
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie : en 2024, les déchèteries du territoire sont passées sous contrôle d'accès. Cette évolution a pu modifier certains comportements : des usagers, par méconnaissance du nouveau dispositif ou pour éviter de se déplacer, ont pu déposer dans leur poubelle d'ordures ménagères des déchets qui devraient normalement être orientés en déchèterie (encombrants, petits déchets de bricolage, déchets verts, etc.). Ce report partiel a pu contribuer ponctuellement à l'augmentation constatée des tonnages OMR.

En conclusion, le territoire de Bièvre Isère Communauté s'inscrit dans une dynamique de réduction des déchets ménagers résiduels, en cohérence avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de 2019 qui prévoit de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 12 % à l'horizon 2031 (réduction de 8,09 % pour les ordures ménagères résiduelles depuis 2019). Cependant, le léger rebond observé en 2024 invite à poursuivre les efforts de sensibilisation des usagers, de modernisation des équipements et de renforcement du tri à la source pour pérenniser cette tendance favorable à la réduction des déchets.

2.2.2. Organisation des collectes sélectives

La collecte sélective sur le territoire de Bièvre Isère Communauté est assurée :

- ✓ Par l'entreprise MINERIS, prestataire en charge de la collecte des déchets recyclables déposés en points d'apport volontaire (PAV),
- ✓ Par les agents de Bièvre Isère Communauté pour la collecte en porte-à-porte des sacs de tri sur la commune de La Côte Saint-André, uniquement pour les emballages recyclables.

Depuis le 1er janvier 2024, les consignes de tri ont été harmonisées et simplifiées pour l'ensemble des usagers du territoire. Il n'est désormais plus nécessaire de séparer les papiers des autres emballages. Tous les emballages en plastique, métal, cartonnettes, ainsi que les papiers, journaux et magazines peuvent être déposés dans un même contenant : le bac ou la colonne de tri jaune ou bleue.

Cette évolution vise à simplifier le geste de tri, à renforcer la participation des habitants et à améliorer les performances globales de recyclage sur le territoire.

Les habitants doivent désormais trier leurs déchets selon les modalités suivantes :

✓ Colonne d'apport volontaire jaune :

Pour les **emballages recyclables** : cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, papiers, journaux, magazines, etc.

<u>A EXCEPTION</u>: Sur la commune de La Côte Saint-André, ces déchets sont également collectés en porte-à-porte via des sacs jaunes.

✓ Colonne d'apport volontaire verte :

Pour les **emballages en verre** : bouteilles, bocaux, pots... Les bouchons et couvercles doivent être retirés avant dépôt.

2.2.3. Résultat de la collecte sélective

Depuis le 1er janvier 2024, d'une nouvelle organisation de tri : les emballages et les papiers sont désormais collectés ensemble, dans un même flux.

En 2024, la collecte sélective sur le territoire de Bièvre Isère atteint un tonnage total de 3 785 tonnes, en légère hausse par rapport à 2023 (3 691 tonnes). Ce regroupement a permis de rationaliser la collecte tout en maintenant un niveau de performance globalement stable. Le tonnage collecté pour ce flux unifié s'élève à 1 918 tonnes, auquel s'ajoutent 1 867 tonnes de verre, pour un total annuel de 3 785 tonnes.

Bilan total de la collecte sélective en PAV et PAP (en tonne)

	2023	2024
EMBALLAGES (PAP + PAV)	1092	1918¹
PAPIERS PAV	686	1910
VERRES PAV	1913	1867
TOTAL	3691	3785

En termes de ratio par habitant, la production de déchets issus de la collecte sélective passe de 64,71 kg/hab en 2023 à 65,88 kg/hab en 2024, soit une légère augmentation de 1,81 %. Cette augmentation traduit une bonne appropriation du nouveau geste de tri par les usagers, malgré le changement de consignes.

Dans le détail, on observe une quasi-constance des apports pour le verre (32,49 kg/hab en 2024 contre 33,53 kg/hab en 2023), tandis que le flux papiers/emballages réunis représente désormais 33,39 kg/hab (contre 31,17 kg/hab en 2023).

Tableau des ratios (équivalent en kg/hab)

	2023	2024
EMBALLAGES (PAP + PAV)	19,14	33,39
PAPIERS PAV	12,03	33,39
VERRES PAV	33,53	32,49
TOTAL	64,71	65,88

Un tableau récapitulatif des flux de collecte sélective a été établi afin de visualiser les performances de tri par commune (voir Annexe 4).

¹ Sur l'ensemble de l'année, la collecte sélective réalisée au niveau des communes représente un volume de 1 892,24 tonnes. À ce tonnage s'ajoutent les apports directs effectués par certaines structures locales (notamment la Ressourcerie et le LEGTA) auprès du SMICTOM, qui totalisent 25,60 tonnes supplémentaires. Ainsi, le tonnage global de collecte sélective enregistré sur le territoire s'élève à 1 917,84 tonnes pour l'année considérée.

2.2.4. Résultat de la collecte sélective en sacs à La Cote St André

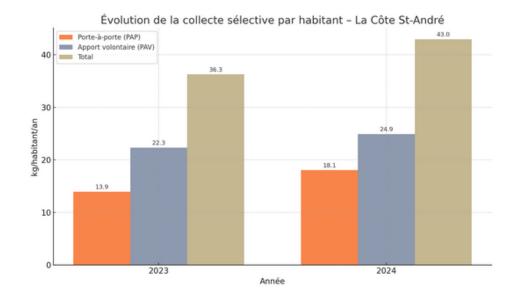
Depuis le 1er janvier 2024, la commune de La Côte Saint-André applique l'extension des consignes de tri avec la fusion des flux emballages et papiers (journaux, revues et magazines). Tous ces matériaux sont désormais collectés ensemble dans le même contenant (sacs ou bennes jaunes), que ce soit en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire (PAV).

Pour cette première année de mise en œuvre, les résultats sont en nette progression. En effet, 91,38 tonnes de matériaux ont été collectés en porte-à-porte cette année contre 70,96 tonnes en 2023, et 126,28 tonnes ont été collectées en PAV contre 113,65 tonnes en 2023.

Soit un total de 217,66 tonnes collectées en 2024, contre 184,61 tonnes en 2023, où les flux étaient encore séparés. Cela représente une hausse globale de +17,9 %.

Indicateurs	2023 (flux séparés)	2024 (flux fusionnés)	Évolution				
Population	5 089 habitants	5 066 habitants	-0,45%				
	Collecte en porte-à-porte (PAP)						
Total tonnage PAP	70,96 Tonnes (emballages uniquement)	91,38 Tonnes (multimatériaux)	28,80%				
Ratio/habitant	13,95 kg/hab	18,05 kg/hab	29,40%				
	Collecte en apport volontaire (PAV)						
Tonnage emballages	53,00 t	-	-				
Tonnage papiers (JMR)	60,65 t	-	-				
Total tonnages PAV (emballages + JMR)	113,65 t	126,28 t (multimatériaux)	11,10%				
Ratio/habitant	22,33 kg/hab	24,93 kg/hab	11,70%				
Collecte sélective (PAP+PAV)							
☼ TOTAL tonnages collecte sélective (PAP + PAV)	184,61 t	217,66 t	17,90%				
Ratio total/habitant	36,28 kg/hab	42,98 kg/hab	18,50%				

☼ En un an, la collecte moyenne par habitant a ainsi progressé de +6,70 kg, soit +18,5 %.



2.2.5. Résultat global de la collecte

Bilan : Répartition des déchets sur le territoire de Bièvre Isère

	ANNEE 2023			ANNEE 2024		
TYPE DE DECHETS	TONNAGE 2023	REPARTITION 2023	Kg/нав 2023	TONNAGE 2024	REPARTITION 2024	К g/н ав 2024
ORDURES MENAGERES	10887	74,68%	190,86	11 191	74,73 %	194,78
COLLECTE SELECTIVE	3 691	25,32%	64,71	3785	25,27 %	65,88
TOTAL	14 796	100%	255,57	14 976	100%	260,66

En 2024, le tonnage total des déchets collectés sur le territoire de Bièvre Isère s'élève à **14 976 tonnes**, contre **14 796 tonnes** en 2023, soit une légère augmentation de **180 tonnes** (+1,22 %). Cette hausse s'accompagne d'une augmentation de la production de déchets par habitant, qui passe de **255,57 kg/hab en 2023** à **260,66 kg/hab en 2024**.

Les **ordures ménagères** représentent toujours la majorité des déchets collectés, avec **11 191 tonnes** en 2024 (soit **74,73** % du total), contre **10 887 tonnes** en 2023 (**74,68** %). Leur production par habitant progresse légèrement, passant de **190,86 kg/hab** à **194,78 kg/hab**.

La **collecte sélective**, atteint désormais **3 785 tonnes** en 2024, contre **3 691 tonnes** l'année précédente, soit une hausse de **94 tonnes**. Sa part relative diminue toutefois légèrement, passant de **25,32** % à **25,27** %. En termes de production par habitant, la collecte sélective passe de **64,71 kg/hab** à **65,88 kg/hab**.

Ces données traduisent une tendance à la hausse modérée de la production globale de déchets, avec un maintien de la prédominance des ordures ménagères, et une progression modérée de la collecte sélective.

2.2.6. Fréquence de la collecte

Au cours des dernières années, l'organisation de la collecte des ordures ménagères a connu plusieurs évolutions, avec une adaptation progressive des fréquences de ramassage selon la typologie des communes.

La majorité des communes du territoire étaient collectées jusqu'à présent une fois tous les quinze jours. Seules les trois communes les plus denses – Saint-Jean-de-Bournay, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et La Côte-Saint-André – bénéficiaient d'une fréquence renforcée, adaptée à leurs besoins spécifiques.

Cette année, a été marquée par la mise en place de la collecte en PAV pour les communes de la première phase, c'est-à-dire :



Depuis le 7 octobre 2024, les communes mentionnées ci-dessus sont passées sur une collecte des ordures ménagères en Points d'Apport Volontaire (PAV). Ce mode de collecte, désormais généralisé à ces secteurs, permet une rationalisation des tournées et une meilleure maîtrise des coûts de gestion. La collecte des ordures ménagères en PAV est assurée deux fois par semaine, selon un planning précis.

Le déploiement des PAV se poursuivra progressivement sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2025. Dans l'attente de cette généralisation, le planning de collecte en porte-à-porte (PAP) a été revu afin de tenir compte du passage des 26 communes en PAV et d'équilibrer les tournées sur la semaine, optimisant ainsi l'organisation du service.

Les plannings de collecte des ordures ménagères sont détaillés dans les annexes suivantes :

- Annexes 1 et 2 : Collecte en porte-à-porte ;
- ✓ Annexe 3 : Collecte en Point d'Apport Volontaire (communes en apport volontaire).

2.2.7. Collectes spécifiques

2.2.7.1. Collecte spéciale de certains déchets agricoles

> Plastiques agricoles :

En 2024, la collecte des plastiques agricoles n'a pas été réalisée en déchèterie, mais directement chez les fournisseurs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Cette opération est proposée gratuitement aux exploitants agricoles du territoire. Les plastiques ainsi récupérés sont recyclés sous forme de granulés, destinés à la fabrication de sacs-poubelles.

Les types de plastiques concernés par cette collecte sont :

- Les bâches d'ensilage,
- Les films d'enrubannage,
- Les couvertures de serre,
- Les petits sacs d'engrais de 50 kg.

La déchèterie de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs accueille également les plastiques agricoles en dépôt gratuit depuis le 1er janvier 2014. En 2024, **7,85 tonnes** y ont été collectées, contre 15,90 tonnes en 2023. Cette baisse s'explique notamment par la mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries de Bièvre Isère Communauté depuis le 1^{er} janvier 2024.

2.2.7.2. Collecte des déchets verts des professionnels

Les professionnels ont la possibilité de déposer leurs déchets verts :

- Dans les 6 déchèteries du territoire à partir du moment où ils sont inscrits.
- Ou directement auprès de l'unité de compostage **Agro-Compost** située à Eyzin-Pinet.

Cette organisation permet de répondre aux besoins spécifiques des professionnels tout en préservant le bon fonctionnement des filières classiques.

2.2.7.3. Collecte des DASRI des particuliers

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les particuliers font l'objet d'une filière dédiée, encadrée à l'échelle du territoire.

Les usagers peuvent se procurer gratuitement des boîtes spécifiques pour le stockage des DASRI auprès des pharmacies locales. Une fois pleines, ces boîtes, étiquetées avec les coordonnées du déposant, peuvent être ramenées :

- Dans l'une des trois déchèteries équipées (La Côte-Saint-André, Viriville et Roybon)
- Ou dans l'une des pharmacies identifiées comme points de collecte :

PHARMACIE	ADRESSE	COMMUNE
VACHER	57 Rue de la République	La Côte-Saint-André
QUILLON CLARA	2 Place Hector Berlioz	La Côte-Saint-André
BADIER	995 Route des Alpes	Champier
DES ÉTANGS	Place de la Gare	Châtonnay
DE LA FRETTE	100 Route de Grenoble	La Frette
CARBONI FABIENNE	9 Montée de l'Église	Faramans
DE LA BIEVRE	27 Route de Grenoble	St-Étienne-de-St-Geoirs
TRICOLI DOMPNIER	29 Rue Centrale	Sillans
MIRAMOND	10 Route de la Verne	Roybon
DU SAINT JEANNAIS	39 Rue Pasteur	St-Jean-de-Bournay
GRANDE PHARMACIE	2 Bis Rue Hector Berlioz	St-Jean-de-Bournay

Évolution du nombre de dépôts de DASRI par des particuliers en déchèteries :

Année	Nombre de dépôts ¹
2022	75
2023	45
2024	26

2.2.7.4. Tri des encombrants

Depuis 2019, Bièvre Isère Communauté s'est engagée avec l'association « La Ressourcerie » pour organiser une collecte gratuite des encombrants auprès des particuliers ne disposant pas de véhicule adapté. Ce service de proximité, très apprécié, est reconduit chaque année.

En 2024, 224 familles ont été accompagnées (contre 197 en 2023), avec un total de 13 tonnes d'encombrants collectés (contre 15 tonnes en 2023).

Dates	Lieux	Nombre de familles	Nombre de refus	Poids en kg
	Ex Saint Jeannais	73	12	4015.80
	Ex Bièvre Toutes Aures	45	1	2546.30
	Ex Pays de Chambaran	39	0	3174.60
	Ex Pays Bièvre Liers	67	14	3352.40
	TOTAL	224	27	13089.10

Ce service, qui coûte 900 €/mois, couvre l'ensemble du territoire via une tournée mensuelle par secteur (un vendredi par mois). Il contribue à la réduction des dépôts sauvages et favorise la valorisation des objets collectés.

_

¹ Nombre de Dépôts : 1 dépôt = 9 cartons de 50 litres

2.2.8. Déchèteries

La collectivité dispose de six déchèteries réparties sur le territoire, dont la gestion est assurée par Bièvre Isère Communauté. En 2024, un dispositif de contrôle d'accès a été mis en place afin de limiter l'utilisation des équipements par des usagers extérieurs au territoire. En effet, il avait été constaté que de nombreux administrés des intercommunalités voisines fréquentaient les déchèteries de Bièvre Isère, ce qui entraînait une augmentation progressive des tonnages ainsi qu'un surcoût important en matière de traitement des déchets. Cette régulation vise donc à recentrer l'accès aux seuls usagers autorisés, à mieux maîtriser les flux et à optimiser les coûts de gestion.

Un tableau récapitulatif des horaires d'ouverture pour chacune des six déchèteries est disponible en Annexe 5.

Déchèteries auxquelles ont accès les habitants de certaines communes par convention

Lieu	Maître d'ouvrage	Conditions d'accès	Communes ayant accès
Châbons	Communauté de communes de Bièvre-Est	Convention entre Bièvre Isère Communauté et la Communauté de communes de Bièvre-Est	Longechenal
			13 communes
Eyzin-Pinet ¹	Agro-Compost	Convention entre Bièvre Isère Communauté et Agro-Compost	(Ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise)
			Uniquement pour les déchets verts

L'accueil des professionnels est assuré sur l'ensemble des sites.

_

¹ Eyzin-Pinet : Site dédié uniquement pour les déchets verts

2.2.8.1. Déchèterie de La Bièvre (La Côte St-André)

Coordonnées :

CHEMIN DES CHARPILLATES 38260 LA COTE ST-ANDRE

Origine des dépôts :

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Descriptif sommaire:

✓ Nombre de bennes à quai : 15 bennes

✓ Nombre de guichets de déversement sur la plateforme : 7

✓ Nombre de bennes de secours : 2 bennes

Fréquentation:

Critère	2023*	2024	% évolution
Nombre de passages	100 500	54 386	-45.90 %
Nombre de jours	302	304	+0,66 %
Nombre d'heures	1901	1890	-0,58 %
Nombre de bennes évacuées 35m3	1210	854	-29.42 %
Nombre de bennes évacuées 10m3	232	138	-40.52 %

P Remarque:

Le nombre de passages pour l'année 2023 repose sur une estimation, en l'absence de système de contrôle d'accès à ce moment-là. Les relevés de fréquentation ont été effectués ponctuellement sur quelques jours dans l'année, ce qui a très probablement conduit à une surestimation des chiffres.

Depuis janvier 2024, la mise en place d'un contrôle d'accès permet de restreindre l'entrée aux seuls usagers du territoire. La baisse significative du nombre de passages et des tonnages observée en 2024 confirme que les apports extérieurs représentaient auparavant une part importante de la fréquentation.

En résumé, les constats suivants ont été faits :

- > Moyenne de 29 dépôts par heure.
- > En période de forte affluence, le seuil des 60 passages par heure est atteint.
- Diminution du nombre de bennes évacuées, traduisant une amélioration de la gestion des flux et des volumes collectés.

Dépôts effectués :

-	_				person in the state of
Type de déchets	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	3,09	4,39*	+42,07 %	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	1660,00	1666,04	+0,36 %	Plateforme déchets verts (SICTOM du Penol)	Valorisation organique
Encombrants en mélange	2045,00	1103,14	-46,06 %	CET du SICTOM à Penol	Stockage - Enfouissement
Déblais et gravats	1826,26	1309,22	-28,31 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles ménagères	1,737	1,730	-0,40 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	11,40	11,95	+4,82 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	223,95	183,44	-18,09 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	193,00	175,37	-9,13%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,98	1,72	-13,13%	Corepile	Valorisation physico- chimique
Pneus	60,00	47,04	-21,60 %	Aliapur	Valorisation matière
Pneus jantes	27,74	21,18	-23,64 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bois en tonne	969,09	747,96	-22,73 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	6,3	3,87	-38,57 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
DDM ¹	43,58	35,88	-17,67 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E ² (PAM ³ , Ecran, GEM HF ⁴ , GEM F ⁵)	165,8	158,88	-4,17 %	Ecologic	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,40	0,17	-57,50 %	Printerre	Valorisation matière
Capsules de café	1,20	1,57	+30,83 %	Collector - SUEZ	Valorisation matière
Eco-Mobilier	570,70	525,09	-7,99 %	Eco-mobilier	Recyclage matière
TOTAL	7811,23	5998,64	-23,20 %		

^{*}Les batteries de Nantoin et de Viriville sont rapportées à La Cote St André pour éviter les vols.

Détail des DDM:

DDM	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution
Radiographies	0,39	0,78	+100,00 %
Liquides divers incinérables	7,75	6,60	-14,84 %
Produits phytosanitaires	0,67	0,78	+16,42 %
Peintures	31,41	24,97	-20,50 %
Néons + ampoules	1,88	1,38	-26,60 %
Aérosols	1,31	1,02	-22,14 %
Produits de laboratoire	0,17	0,35	+105,88 %
TOTAL	43,58	35,88	-17,67%

¹ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Les données surlignées en orange ont fait l'objet d'une mise à jour consécutive à un contrôle des tonnages, suite à la détection d'erreurs et d'écarts avec les informations publiées dans le précédent RPQS.

² D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

³ PAM : Petits Appareils en Mélange

⁴ GEM HF: Gros Electro-Ménagers Hors-Froid

⁵ GEM F : Gros Electro-Ménagers Froid

2.2.8.2. Déchèterie du Liers (Porte de Bonnevaux - Nantoin)

Coordonnées:

LE GRAND CHAMP	
38260 NANTOIN	

Origine des dépôts :

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie y compris les habitants de Flachères par convention avec la Communauté de communes de Bièvre Est.

Descriptif sommaire:

✓ Nombre de bennes à quai : 8 bennes.

Fréquentation :

Critère	2023	2024	% évolution
Nombre de passages	16 500	15 003	-9,07 %
Nombre de jours	224	210	-6,25 %
Nombre d'heures	1042	909	-12,76 %
Nombre de bennes évacuées 35m3	580	398	-31,38 %
Nombre de bennes évacuées 10m3	62	37	-40,32 %

P Remarque :

Le nombre de passage pour l'année 2023 repose sur une estimation, en l'absence de système de contrôle d'accès à ce moment-là. Les données de fréquentation ont été relevées ponctuellement.

Depuis janvier 2024, la mise en place du contrôle d'accès permet une mesure plus précise de la fréquentation et restreint les dépôts aux seuls usagers autorisés. Cela se traduit par une baisse globale des indicateurs de fréquentation.

En résumé, les constats suivants ont été faits :

- Moyenne de 17 dépôts par heure en 2024.
- > En période de forte affluence, le seuil des 40 passages par heure est atteint.
- > Diminution du nombre de passages (-9,07 %) en lien avec la régulation des accès.
- ➤ Baisse marquée du nombre de bennes évacuées (-36,83 % en 35 m³ et -40,32 % en 10 m³), traduisant une optimisation des volumes collectés et une meilleure gestion des dépôts.

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0,10	0,00	-100,00 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Déchets verts	412,00	361,77	-12,19 %	Plateforme déchets verts (SICTOM du Penol)	Valorisation organique
Encombrants	483,24	429,20	-11,18 %	CET (SICTOM à Penol)	Stockage - Enfouissement
Gravats	423,24	321,39	-24,06 %	Carrière	Valorisation matière
Huiles ménagères	0,35	0,45	+28,57 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	5,11	3,67	-28,18 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	62,78	44,70	-28,80 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	77,00	33,20	-34,88 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,32	0,00*	-100,00 %	Corepile	Valorisation physio-chimique
Bois	392,02	304,58	-22,30 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Capsules de café	NC	0,13	-	Collector - SUEZ	
DDM	13,81	12,69	-8,11 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	4,55	42,31	+829,89%	Ecologic	Valorisation matière
TOTAL	1874,52	1554,09	-17,09 %		

^{*}Évacuation des piles et accumulateurs – Corepile :

En 2024, aucune évacuation n'a été réalisée, le tonnage collecté étant insuffisant pour déclencher un enlèvement. La prochaine évacuation est programmée pour l'année 2025, ce qui explique l'absence de tonnage enregistré sur l'année 2024.

Détail des DDM :

DDM	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution
Radiographies	0,05	0,06	+20,00 %
Liquides divers incinérables	3,18	1,81	-43,08 %
Produits phytosanitaires	0,41	0,28	-31,71 %
Peintures	8,86	8,53	-3,72 %
Néons + ampoules	0,53	1,11	+109,43 %
Aérosols	0,70	0,71	+1,43 %
Produits de laboratoire	0,08	0,19	+137,50 %
TOTAL	13,81	12,69	-8,11 %

2.2.8.3. Déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs

Coordonnées :

ROUTE DE LA FRETTE 38590 ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS

Origine des dépôts :

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Descriptif sommaire:

✓ Nombre de bennes à quai : 8 bennes
 ✓ Nombre de bennes de secours : 3 bennes

Fréquentation :

Critère	2023	2024	% évolution
Nombre de passages	113 000	59 944	-46,95 %
Nombre de jours	251	251	-
Nombre d'heures	1 559	1507	-3,33%
Nombre de bennes évacuées 35m3	739	570	-22,87 %
Nombre de bennes évacuées 10m3	544	270	-50,37%

P Remarque :

Le nombre de passage pour l'année 2023 repose sur une estimation qui a pu être sur-estimée ou sousestimée, en l'absence de système de contrôle d'accès à ce moment-là. Les données de fréquentation ont été relevées ponctuellement.

Depuis janvier 2024, la mise en place du contrôle d'accès permet une mesure plus précise de la fréquentation et restreint les dépôts aux seuls usagers autorisés. Cela se traduit par une baisse globale des indicateurs de fréquentation.

En résumé, les constats suivants ont été faits :

- Moyenne de 40 dépôts par heure en 2024.
- > En période de forte affluence, le seuil des 120 passages par heure est atteint.
- La baisse de fréquentation se traduit logiquement par une diminution du nombre de bennes évacuées :
 - o Les bennes de 35 m³ passent de 739 à 570 (-22,87 %),
 - Les bennes de 10 m³ chutent de 544 à 270 (-50,37 %).

L'année 2024 a été marquée par une réorganisation de l'usage de la déchèterie, liée à l'application du contrôle d'accès. Ce dispositif a permis de réserver l'accès aux seuls usagers du territoire, mettant ainsi fin à une fréquentation importante par des habitants extérieurs. En effet, jusqu'en 2023, cette déchèterie était très appréciée par les habitants des territoires voisins, notamment en raison de la qualité et de la capacité de son espace dédié au dépôts des végétaux, ce qui en faisait un site très fréquenté au-delà de son bassin de population. Le contrôle d'accès a permis une baisse notable des passages et des tonnages évacués, tout en permettant de mieux maîtriser les flux et d'ajuster le fonctionnement du site à son périmètre d'usage réel.

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	2,09	2,64	+26,31 %	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	3349,00	2933,16	-12,41 %	Plateforme de compostage (VALTERRA)	Valorisation organique
Encombrants	2129,00	1237,52	-41,87 %	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Gravats	6383,91	2960,34	-53,63 %	Carrière	Valorisation matière
Huiles ménagères	1,00	0,58	-42,00 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	16,62	14,10	-15,16 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	223,81	156,10	-30,25 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	193,00	147,43	-23,61 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	2,50	1,38	-44,80 %	Corepile	Valorisation physio-chimique
Pneus	75,00	67,60	-9,87 %	Aliapur	Valorisation matière
Pneus jantes	13,02	16,58	+27,34 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bois	1070,95	680,76	-22,94 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	4,50	0,00 ¹	-	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
DDM	28,23	24,09	-14,66 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	177,88	136,59	-23,21 %	Ecologic	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,40	0,09	-77,50 %	Pinterre	Valorisation matière
Capsules de café	0,25	0,57	+180,00 %	Collector - SUEZ	Valorisation matière
Plastiques Agricoles	15,90	7,85	-50,63 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Dépôts ressourcerie ²	6,40	0,00	-100,00 %	Ressourcerie de St-Pierre de Bressieux	Recyclage matière
Eco Mobilier	574,75	496,51	-31,61 %	Eco-mobilier	Recyclage matière
TOTAL	14268,21	8883,89	-37,74 %		

Détail des DDM :

DDM	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution
Radiographies	0,26	0,24	-7,69 %
Liquides divers incinérables	6,03	4,42	-26,70 %
Produits phytosanitaires	0,82	0,98	+19,51 %
Peintures	20,88	17,95	-14,03 %
Néons + ampoules	0,82	0,20	-75,61 %
Aérosols	0,20	0,28	+40,00 %
Produits de laboratoire	0,04	0,02	-50,00 %
TOTAL	28,230	24,09	-14,66 %

¹ Le compacteur de polystyrène, qui permet habituellement de transformer ce déchet en briques en vue de sa valorisation, est hors service depuis fin d'année 2023. Par conséquent, aucune valorisation du polystyrène n'a pu être réalisée cette année.

² La benne de la ressourcerie a été retirée en début d'année 2024

Déchèterie de Roybon

Coordonnées :

ROUTE DE MONTFALCON 38940 ROYBON

Origine des dépôts :

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Descriptif sommaire:

✓ Nombre de bennes à quai : 4 bennes

Fréquentation :

Critère	2023	2024	% évolution
Nombre de passages	3000	3100	+3,33 %
Nombre de jours	152	150	-1,31 %
Nombre d'heures	393	420	+6,87 %
Nombre de bennes évacuées 35m3	72	82	+13,89 %

PRemarque:

Il s'agit de la dernière déchèterie du territoire qui n'est pas encore équipée d'un système de contrôle d'accès, ce qui limite la possibilité de mesurer précisément sa fréquentation.

Dans ce contexte. les constats suivants ont été faits :

- Fréquentation moyenne : Environ 6 dépôts par heure sont enregistrés en moyenne.
- Fréquentation en période de pointe : Le site peut atteindre jusqu'à 14 passages par heure lors des pics d'activité.
- ➤ Tendance à la hausse : Une hausse de la fréquentation a été constatée, bien que cet indicateur ne puisse être précisément mesuré en l'absence de contrôle d'accès. Cette tendance repose sur le ressenti du gardien et est corroborée par l'augmentation observée du nombre de bennes évacuées.
- **Évacuation des bennes :** Le nombre de bennes évacuées a légèrement augmenté sur la période observée, ce qui confirme une hausse probable de l'activité globale du site.

La déchèterie de Roybon fait figure d'exception au sein du réseau intercommunal. En l'absence de contrôle d'accès, elle continue à enregistrer une fréquentation relativement stable et une légère hausse des volumes évacués, ce qui laisse supposer une utilisation élargie du site, possiblement par des usagers extérieurs au territoire. Cette situation interroge sur les flux non maîtrisés et l'équité d'accès entre les usagers du territoire et ceux hors territoire. Une réflexion pourra être engagée sur l'éventuelle généralisation du contrôle d'accès à ce site pour harmoniser les pratiques et mieux piloter les flux.

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	NC	NC	-	SRPM	Valorisation matière
Déchets verts	49,56	50,22	+1,33 %	Plateforme du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	249,02	274,84	+10,37 %	CET du SICTOM à Penol	Stockage - Elimination
Huiles ménagères	0,10	0,41	+310,00 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	1,74	1,35	-22,41 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	19,96	27,08	+29,20 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	38,50	15,81	-58,93 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,10	0,00*	-	Corepile	Valorisation physico-chimique
DDM	2,05	4,16	+102,92 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	11,94	13,56	+13,57 %	Ecologic	Valorisation matière
TOTAL	372.97	387.43	+3.88 %		

^{*}Evacuation des piles & accumulateurs avec Corepile : sur l'année 2024, aucune évacuation n'a été effectuée car pas assez de tonnage, la prochaine évacuation est prévue en 2025 (d'où le fait que le tonnage soit à 0).

Détail des DDM:

DDM	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution
Radiographies	0,01	0,00	-100,00 %
Liquides divers incinérables	0,36	0,94	+161,11 %
Produits phytosanitaires	0,10	0,16	+60,00 %
Peintures	1,37	2,03	+48,18 %
Néons + ampoules	0,10	0,00	-100,00 %
Aérosols	0,01	0,03	+200,00 %
Produits de laboratoire	0,10	0,00	-100,00 %
TOTAL	2,05	4,16	+102,92 %

Déchèterie de Viriville

Coordonnées:

ROUTE DE MARCILLOLES 38980 VIRIVILLE

Origine des dépôts :

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Descriptif sommaire:

- ✓ Nombre de bennes à quai : 4 bennes
- ✓ Nombre de bennes de déchets verts semi-enterrée : 1 benne

Fréquentation :

Critère	2023	2024	% évolution
Nombre de passages	19 000	15 012	-20,99 %
Nombre de jours	254	254	-
Nombre d'heures	903	915	+1,33 %
Nombre de bennes évacuées 35m3	464	292	-37,07 %
Nombre de bennes évacuées 10m3	37	25	-32,43 %

P Remarque :

Le nombre de passage pour l'année 2023 repose sur une estimation qui a pu être faussée, en l'absence de système de contrôle d'accès à ce moment-là. Les données de fréquentation ont été relevées ponctuellement.

Depuis janvier 2024, la mise en place du contrôle d'accès permet une mesure plus précise de la fréquentation et restreint les dépôts aux seuls usagers autorisés. Cela se traduit par une baisse globale des indicateurs de fréquentation.

En résumé, les constats suivants ont été faits :

- Moyenne de 16 dépôts par heure en 2024.
- En période de forte affluence, le seuil des 45 passages par heure est atteint.
- La baisse de fréquentation se traduit logiquement par une diminution du nombre de bennes évacuées :
 - Les bennes de 35 m³ passent de 464 à 292 (-37,07 %),
 - Les bennes de 10 m³ chutent de 37 à 25 (-32,43 %).

L'année 2024 a été marquée par une réorganisation de l'usage de la déchèterie, liée à l'application du contrôle d'accès. Ce dispositif a permis de réserver l'accès aux seuls usagers du territoire, mettant ainsi fin à une fréquentation importante par des habitants extérieurs. Le contrôle d'accès a permis une baisse notable des passages et des tonnages évacués, tout en permettant de mieux maîtriser les flux et d'ajuster le fonctionnement du site à son périmètre d'usage réel.

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	NC	NC	-	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Déchets verts	387,00	327,44	-15,39 %	Plateforme du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	508,00	338,14	-33,45 %	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Huiles ménagères	0,23	0,41	+78,26 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	3,56	4,36	+25,84 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	70,68	55,44	-21,55 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Gravats	310,97	246,97	-20,58 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	77,00	49,28	-36,00 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,80	0,41	+3,89 %	Corepile	Valorisation physico-chimique
Bois	343,66	249,39	-27,42 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène en m3	9,5	NC	-	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Pneus jantes	3,5	0	-100,00%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Capsules de Café	NC	0,19	-	Collector - SUEZ	
DDM	10,44	8,36	-19,92 %	Ecologic	Valorisation matière
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	44,18	36,53	-17,31 %	Ecologic	Valorisation matière
TOTAL	1769,52	1316,92	-25,57 %		

Détail des DDM :

DDM	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution
Radiographies	0,03	0,03	-
Liquides divers incinérables	1,56	0,93	-40,38 %
Produits phytosanitaires	0,28	0,25	-10,71 %
Peintures	8,15	6,97	-14,48 %
Néons + ampoules	0,31	0,10	-67,74%
Aérosols	0,11	0,07	-36,36 %
Produits de laboratoire	0,10	0,01	-90,00 %
TOTAL	10,44	8,36	-19,92 %

2.2.8.4. Déchèterie de St-Jean de Bournay

Coordonnées:

CHEMIN DE COMBOLLES 38440 ST-JEAN DE BOURNAY

Origine des dépôts :

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

Descriptif sommaire:

✓ Nombre de bennes à quai : 9 bennes✓ Nombre de bennes hors quai : 2 bennes

Fréquentation :

Critère	2023	2024	% évolution
Nombre de passages	90 000	47 617	-47,09 %
Nombre de jours	302	304	+0,66 %
Nombre d'heures	1 908	1871	-1,94 %
Nombre de bennes évacuées 35m3	815	624	-23,44 %
Nombre de bennes évacuées 10m3	178	103	-42,13 %

P Remarque :

Le nombre de passage pour l'année 2023 repose sur une estimation qui a pu être faussée, en l'absence de système de contrôle d'accès à ce moment-là. Les données de fréquentation ont été relevées ponctuellement.

Depuis janvier 2024, la mise en place du contrôle d'accès permet une mesure plus précise de la fréquentation et restreint les dépôts aux seuls usagers autorisés. Cela se traduit par une baisse globale des indicateurs de fréquentation.

En résumé, les constats suivants ont été faits :

- Moyenne de **25 dépôts par heure** en 2024.
- > En période de forte affluence, le seuil des 90 passages par heure est atteint.
- La baisse de fréquentation se traduit logiquement par une diminution du nombre de bennes évacuées :
 - o Les bennes de 35 m³ passent de 815 à 624 (-23,44 %),
 - Les bennes de 10 m³ chutent de 178 à 103 (-42,13 %).

L'année 2024 a été marquée par une réorganisation de l'usage de la déchèterie, liée à l'application du contrôle d'accès. Ce dispositif a permis de réserver l'accès aux seuls usagers du territoire, mettant ainsi fin à une fréquentation importante par des habitants extérieurs. Le contrôle d'accès a permis une baisse notable des passages et des tonnages évacués, tout en permettant de mieux maîtriser les flux et d'ajuster le fonctionnement du site à son périmètre d'usage réel.

Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2023	Tonnage 2024	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	1,17	2,23	+90,60 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Déchets verts	2853,00	3274,16	+14,76 %	Agro-Compost (Eyzin-Pinet)	Valorisation organique
Encombrants	1632,00	1050,50	-35,63 %	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Déblais et gravats	1563,31	1177,22	-24,70 %	Carrière St-Jean de Bournay	Valorisation matière
Huiles ménagères	1,61	2,16	+34,16 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	12,06	9,58	-20,56 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	215,95	160,58	-25,64 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	193,00	117,45	-39,15 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,80	1,72	-4,44 %	Corepile	Valorisation physico-chimique
Pneus	60,00	34,08	-43,20 %	Aliapur	Valorisation matière
Bois en tonne	662,11	500,33	-24,43 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	15,00	NC ¹	-	Arc en Ciel (38)	Recyclage
DDM	37,23	26,56	-28,90 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bouteille gaz	NC	0,08	-	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Extincteur	NC	0,01	-	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Capsules de café	NC	0,78	-	Collector - SUEZ	
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	171,06	115,29	-32,60%	Ecologic	Valorisation matière
Eco Mobilier	553,86	451,78	-18,43 %	Eco-mobilier	Recyclage matière
TOTAL	7973,16	6924,51	-10,91 %		

Détail des DDM:

DDM	Tonnage 2023	Tonnage 2022	% évolution
Radiographies	0,26	0,16	-38,46 %
Liquides divers incinérables	5,07	3,13	-38,26 %
Produits phytosanitaires	0,60	0,49	-18,33 %
Peintures	29,34	21,98	-25,08 %
Néons + ampoules	0,69	0,10	-85,51 %
Aérosols	1,14	0,70	-38,60 %
Produits de laboratoire	0,13	0,00	-100,00 %
TOTAL	37,23	26,56	-28,66 %

Les données surlignées en orange ont fait l'objet d'une mise à jour consécutive à un contrôle des tonnages, suite à la détection d'erreurs et d'écarts avec les informations publiées dans le précédent RPQS.

¹ Aucune valorisation du polystyrène n'a pu être réalisée cette année.

2.2.8.5. Bilan des tonnages en déchèterie

Tableau récapitulatif des flux des déchèteries en 2024

FLUX	Tonnages 2023	Tonnages 2024	V%
Batteries Auto	6,45	9,26	+43,57 %
Bois	3437,83	2483,02	-27,77 %
Bouteille de Gaz (Unité)	NC	0,08	-
Capsules de Café	1,45	3,24	+123,45 %
Cartouches d'encre	0,8	0,26	-67,50 %
D3E (PAM, Ecran, GEM HF, GEM F)	575,41	503,16	-12.56 %
DDM	135,34	111,74	-17,44 %
Déchets verts	8710,56	8612,79	-1,12 %
Dépôts ressourcerie (vêtements)	6,4	0	-100,00%
Eco-Mobilier	1699,31	1473,38	-13,30 %
Encombrants	7046,26	4433,34	-37,08 %
Extincteur (Unité)	NC	0,01	-
Gravats	10740,68	6015,14	- 42,75 %
Huiles ménagères	5,03	5,74	+14,12 %
Huiles minérales	50,49	45,01	-10,85 %
Métaux ferreux	817,13	627,34	-23,23 %
Papiers cartons	771,5	538,54	-30,20 %
Piles et accumulateurs	7,5	5,23	-30,27 %
Plastiques Agricoles	15,90	7,85	-50,63 %
Pneus	195	148,72	-23,73 %
Pneus jantes	44,26	37,76	-14,69 %
Polystyrène	35,3	3,87	-89,04 %
TOTAL	34 063,16	25 065,48	-26,41 %

Tableau valorisation des flux¹ des déchèteries en 2024

Territoire	Tonnage valorisé en 2024	Total valorisé en 2024 en kg/an/hab	Tonnage enfoui au CET en 2024	Total non valorisé en 2024 en kg/an/hab	Tonnage total 2024	Total en kg/an/hab
La Cote St André	4 896	85	1 103	19	5999	104
La coto ct / tilaro	81%		19%	10	0000	101
Nantoin	1 125	20	429	7	1554	27
Nantoin	72%	20	28%		1004	21
St-Etienne de St-	7 646	137	1 238	22	8884	159
Geoirs	86%	137	14%	22	0004	139
Roybon	112	2	275	5	387	7
Roybon	29%	۷	71%	5	307	,
Viriville	979	17	338	6	1317	23
VIIIVIIIE	74%	17	26%	О	1317	25
St-Jean de	5 874	103	1 050	18	6924	121
Bournay	85%	103	15%	10	0924	121
TOTAL	20 632	359	4 433	77	25 065	436
2024	82%	วอย	18%	11	25 065	430
RAPPEL TOTAL	27 017		440	0.4.005	505	
2023	79%	473	21%	112	34 063	585

L'année 2024 marque une nette diminution des tonnages entrants dans les déchèteries du territoire, avec un total de 25 065 tonnes collectées, contre 34 063 tonnes en 2023, soit une baisse de près de 9 000 tonnes (-26 %). Cette évolution s'explique principalement par la mise en place du contrôle d'accès sur cinq des six déchèteries du territoire.

Cet outil de régulation a permis de limiter les usages abusifs, de réduire les apports non ménagers et de mieux responsabiliser les usagers, ce qui se traduit par une baisse généralisée des tonnages, tant en valeur absolue qu'en kg/habitant.

À l'inverse, la seule déchèterie non équipée d'un contrôle d'accès, Roybon, enregistre une augmentation des tonnages (+3,8 % par rapport à 2023), ce qui tend à confirmer l'effet dissuasif du dispositif sur les apports extérieurs ou excessifs.

Ce constat conforte l'intérêt du contrôle d'accès comme levier de maîtrise des flux et d'optimisation de la gestion des déchèteries à l'échelle intercommunale.

-

¹ Ces flux sont calculés sur le nombre d'habitants issus de l'INSEE 2022.

2.2.9. Bilan: Ensemble des flux

Tableau récapitulatif de l'ensemble des	flux 2024	
---	-----------	--

Type de flux	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Répartition 2024	Kg/habitant 2023	Kg/habitant 2024	Ratio national 2024 en kg/habitant
Déchets ménagers	10 887	11 191	27,95 %	191	195	288
Collecte sélective	3 691	3 785	9,45 %	65	66	72
Déchèteries	34 063	25 065	62,60 %	585	436	221
TOTAL	48 641	40 041	100,00 %	841	697	581



- Verre (apport volontaire):
 1867 tonnes représentant 32,49 kg/habitant/an
- Multimatériaux Anciennement Emballages et JMR (porte à porte et apport volontaire):

 1918 tonnes représentant 33,39 kg/habitant/an
- Ordures ménagères résiduelles (porte à porte) : 11 191 tonnes représentant 194,78 kg/habitant/an
- <u>Déchèteries (6 sites) :</u>
 25 065 tonnes représentant 436,28 kg/habitant/an

Au total, Bièvre Isère Communauté collecte et traite **40 041 tonnes de déchets** ce qui représente **696,95 kg/habitant/an** dont : (population prise en compte : 57 452 pour déclaration 2024)

- Déchets recyclables (verre/multimatériaux/apports en déchèterie) :
 - √ 24 417 tonnes (60,98 %) soit 425 kg/habitant/an.
- Déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles et encombrants en déchèterie) :
 - √ 15 624 tonnes (39,02 %) soit 271,95 kg/habitant/an.

B. INDICATEURS FINANCIERS

1. MODE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

En 2024, la politique de collecte et de valorisation des déchets sur le territoire a été financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), appliquée sur les 50 communes concernées.

Les taux de TEOM pour les exercices 2024 et 2025 sont les suivants (cf annexe 6) :

Territoire	Taux de TEOM 2024	Taux de TEOM 2025
ex Pays de Bièvre-Liers	14,96 %	14,46 %
ex Bièvre Toutes Aures	14,76 %	14,46 %
ex Pays de Chambaran	14,96 %	14,46 %
ex Région Saint Jeannaise	14,60 %	14,46 %

Ces taux font l'objet d'un lissage progressif afin de converger vers un taux unique de TEOM à l'échelle du territoire. Le conseil communautaire a décidé d'harmoniser ce taux à 14,46 %.

2. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Année 2024	Ordures Ménagères	Déchèteries	Recyclables	Biodéchets	Divers	Total 2024
Dépenses Fonctionnement	4 300 384 €	2 224 582 €	1 220 381 €	32 204 €	29 546 €	7 807 097 €
Recettes Fonctionnement	8 188 372 €	260 756 €	680 000 €	0€	39 850 €	9 168 978 €
Soldes Fonctionnement	3 887 988 €	- 1 963 826€	- 540 381 €	- 32 204 €	10 304€	1 361 881 €
Dépenses Investissement	4 958 958 €	498 913€	0€	240 €		5 458 110 €
Recettes Investissement	2 813 467 €	55 201 €	0€	0€		2 868 669 €
Soldes Investissement	- 2 145 490 €	- 443 711 €	- €	- 240€	- €	- 2 589 442 €
Résultat	1 742 498 €	- 2 407 537 €	- 540 381 €	- 32 444 €		- 1 227 561 €

NB : les dépenses d'investissement incluent le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 162 400 €.

C. PROJETS ET EVOLUTION EN 2024/2025

1. TRANSFORMATION DU SYSTEME DE COLLECTE : VERS UN SERVICE UNIFIÉ, MAITRISÉ ET INCITATIF

L'année 2024 a été une année charnière dans la réorganisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Bièvre Isère Communauté. Portée par une volonté politique affirmée, cette transformation vise à rendre le service plus efficient, plus cohérent et plus durable. Elle repose sur trois piliers complémentaires :

- ✓ Le développement massif de la collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV),
- ✓ Le renforcement du tri sélectif.
- ✓ Et le retour en régie de plusieurs compétences.

Le déploiement de collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) pour encourager le tri :

Depuis le 7 octobre 2024, 26 communes ont adopté ce nouveau mode de collecte, dans le cadre de la phase 1 du projet. Ce changement profond, validé par les élus communautaires dès 2021, répond à plusieurs objectifs structurants :

- ✓ Amélioration de l'efficacité du service,
- ✓ Réduction des coûts,
- ✓ Incitation au tri.
- ✓ Lutte contre l'incivisme,
- ✓ Meilleure maîtrise des flux de déchets.

Ce choix s'inscrit également dans une dynamique d'unification du geste de tri : chaque point de collecte est systématiquement conçu pour accueillir les trois grands flux de déchets ménagers : un conteneur pour le verre, un pour les déchets recyclables (papiers, emballages), et un pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette organisation vise à encourager les habitants à trier davantage, en profitant de leur venue pour déposer leurs ordures ménagères pour déposer également les autres flux recyclables. Plusieurs études, notamment celles menées par l'ADEME, démontrent que la présence simultanée de ces flux sur un même site améliore significativement les performances de tri et réduit les erreurs.

La collectivité veille également à intégrer des critères d'accessibilité géographique (proximité des zones d'habitation, présence de stationnement, sécurisation des accès piétons) et des critères d'usage (fréquentation, visibilité, volume) pour optimiser le positionnement des points.

Un important travail de communication, de sensibilisation et d'accompagnement est parallèlement mené auprès des habitants, pour favoriser l'appropriation de ces nouveaux équipements et accompagner le changement de pratiques. Cette démarche pédagogique est essentielle pour garantir l'adhésion au dispositif et améliorer les performances globales de tri.

> Un retour en régie pour renforcer la maîtrise publique du service

Parallèlement, Bièvre Isère Communauté a pu reprendre en régie l'ensemble des collectes en porte-àporte des ordures ménagères sur les communes qui ne sont pas encore concernées par le passage en PAV. Cette reprise en régie s'inscrit dans une volonté de renforcer la maîtrise publique du service, de garantir une meilleure réactivité face aux problématiques du terrain, et de générer des économies sur le long terme. De nombreuses collectivités ayant fait ce choix dans d'autres territoires ont pu constater une réduction significative de leurs coûts de fonctionnement, en supprimant les marges liées aux contrats de prestation, tout en gagnant en autonomie dans l'organisation des tournées et dans le pilotage technique du service.

La compétence de collecte sélective (emballages, papiers) a également été officiellement reprise par Bièvre Isère Communauté au 1er janvier 2024, succédant au SMICTOM de la Bièvre. Cette évolution

vise à unifier la gestion de l'ensemble des flux de collecte, à renforcer la cohérence du service, à harmoniser les consignes de tri, et à améliorer la visibilité budgétaire et technique du dispositif.

Toutefois, dans l'attente de la livraison des sept camions-grues nécessaires pour exploiter en régie les Points d'Apport Volontaire, la collecte sélective reste temporairement assurée par le prestataire MINERIS, historiquement chargé de ces flux. Ce même prestataire intervient également, à titre transitoire, pour la collecte des OMR dans les communes déjà passées en PAV. Ce dispositif garantit la continuité du service tout en préparant le passage en régie complète.

À terme, l'ensemble des collectes, qu'il s'agisse des flux recyclables ou des OMR, sera effectué en régie par les services de Bièvre Isère Communauté. Seule la collecte du verre restera externalisée, en raison des contraintes spécifiques de transport et d'organisation logistique liées à ce flux (volume, poids, éloignement du centre de traitement).

> Une montée en puissance progressive jusqu'en 2026

Le déploiement de l'apport volontaire se poursuivra en 2025, selon le calendrier suivant :

- La seconde phase de déploiement est programmée pour le 31 mars 2025 et concernera 12 communes supplémentaires.
- o La troisième phase, prévue pour le 14 juillet 2025, intégrera 8 nouvelles communes.

À l'issue de ces trois vagues, seules 4 communes resteront concernées par la collecte en porte-à-porte. Leur transition vers une collecte en PAV est également prévue, mais nécessite des délais plus importants en raison de leur densité urbaine plus élevée, de configurations techniques plus complexes et de la difficulté à trouver du foncier disponible pour implanter les points de collecte.

2. DECHETERIES: MISE EN PLACE D'UN CONTROLE D'ACCES

L'année 2024 a été marquée par la mise en service officielle du dispositif de contrôle d'accès aux déchèteries par lecture automatisée des plaques d'immatriculation suite à l'installation qui s'est déroulée durant l'automne 2023.

Ce système a été déployé à compter du 1er janvier 2024 sur 5 des 6 déchèteries du territoire.

Ce dispositif a pour objectif de réserver l'accès aux seuls usagers résidant sur le territoire intercommunal, afin de lutter contre une problématique ancienne et persistante : la fréquentation abusive de nos équipements par des usagers extérieurs, générant un apport excessif de déchets. En 2023, ce phénomène s'était notamment traduit par un ratio d'apport atteignant 564 kg/hab/an, contre une moyenne nationale de 221 kg/hab/an.

Lors de la préparation du déploiement, un règlement d'accès avait été voté le 10 juillet 2023, définissant les modalités de passage, un système de points basé sur le type de véhicule (cf. tableau ci-dessous), et une limitation à 36 passages annuels gratuits.

Type véhicules	Nb points décomptés / passage	Nb de passages gratuits /an	Facturation au- delà*
Véhicule particulier VL ou Quad (+ remorque)	- 1 point	36 passages/an	12 € / passage
Véhicule utilitaire < 2,25T Fourgonnette	- 2 points	18 passages/an	24 € / passage
Véhicule utilitaire : 2,25T à 2,75 T Fourgon	- 6 points	6 passages/an	72 €/ passage
Véhicule utilitaire : 2,75T à 3,5 T Petit camion + Tracteur (déchèterie SESG uniquement)	- 9 points	4 passages/an	108 € / passage

Cependant, ce règlement a suscité des contestations de la part des usagers, notamment en raison de la complexité du barème (points variables selon le PTAC) et du faible nombre de passages autorisés.

Face à ces remontées du terrain, les élus ont décidé d'adopter un nouveau règlement lors du conseil communautaire du 3 avril 2024 (cf annexe n°8), visant à simplifier et assouplir les conditions d'accès :

- ✓ Le nombre de passages annuels gratuits a été porté de 36 à 52 passages par an, soit l'équivalent d'un accès hebdomadaire.
- ✓ Le mode de calcul a été uniformisé : désormais, 1 passage = 1 point, quel que soit le type de véhicule, mettant fin au barème différencié et simplifiant ainsi le fonctionnement.
- ✓ Les associations à vocation caritative, médico-sociale ou relevant du statut RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique) bénéficient dorénavant d'un accès illimité aux déchèteries, afin de soutenir leurs missions sociales.

Au 31 décembre 2024, 17 000 foyers étaient inscrits au dispositif sur les 29 000 foyers que compte notre territoire, soit un taux de couverture de 58,62 %. Ce taux, en constante progression, confirme l'appropriation du nouveau système par les habitants.

La mise en place du contrôle d'accès a eu un impact immédiat et significatif. En 2024, les économies réalisées sont estimées à 250 000 €, soit plus du double des prévisions initiales (120 000 €). Cette performance s'explique par la réduction des apports extérieurs non autorisés, une meilleure régulation des flux et une gestion plus équitable et transparente du service.

Dans cette dynamique d'amélioration continue du service, Bièvre Isère prévoit en 2025 la mise en sécurité de la déchèterie de Roybon, aujourd'hui non conforme en ce qui concerne la configuration de son quai.

3. DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE TRI A LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS

L'année 2024 a été marquée par la mise en place de la généralisation du tri des bio-déchets, obligatoire à compter du 1er janvier 2024 conformément à la loi AGEC et au droit européen.

Deux volets d'action ont été engagés par Bièvre Isère Communauté :

- ✓ Un premier axe porte sur la gestion des déchets verts : le SMICTOM de la Bièvre a proposé de mettre à disposition des Communauté de communes membres des broyeurs de déchets verts. Les communes de Bièvre Isère Communauté ont ainsi pu bénéficier au courant de l'année 2024, d'un premier broyeur, avec pour objectif la constitution d'une flotte de deux broyeurs. Ce service, destiné aux services techniques des communes, permettra une gestion de proximité, évitant de nombreux déplacements vers les déchèteries. L'impact attendu est la réduction de 500 à 800 tonnes de déchets verts, soit 6 à 10 % de ce flux.
- ✓ Le second axe concerne l'accompagnement des habitants vers le compostage domestique : un dispositif d'aide à l'achat de composteurs ou lombri-composteurs individuels a été lancé en juillet 2024 (annexe 11). Une aide financière de 30 € est proposée aux habitants du territoire souhaitant composter leurs bio-déchets à domicile. Cette mesure vise à faire du compostage une pratique quotidienne, en cohérence avec la logique de réduction à la source. Durant l'année 2024, 8 foyers ont pu obtenir cette aide financière.

4. ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE REDUCTION A LA SOURCE

L'opération « Des poules pour réduire nos déchets », initiée en 2023, n'a pas pu être reconduite en 2024. En effet, l'EARL Les Gallines, élevage local partenaire du projet, a détecté la présence de salmonelles dans l'un de ses bâtiments. Par mesure de précaution sanitaire, et afin de ne pas exposer les adoptants à un risque éventuel, la distribution de poules a été annulée. Toutefois, une reprise de l'opération est envisagée pour 2025, sous réserve du retour à la normale des conditions sanitaires.

ANNEXES

- Annexe 1 : Planning Collecte en porte-à-porte (du 1er janvier 2024 au 7 octobre 2024)
- Annexe 2 : Planning Collecte en porte-à-porte (du 7 octobre 2024 au 31 décembre 2024)
- Annexe 3 : Planning Collecte en point d'apport volontaire (7 octobre 2024 au 31 décembre 2024)
- Annexe 4 : Détail des flux de collecte sélective par commune
- Annexe 5 : Horaires d'ouverture des six déchèteries du territoire
- Annexe 6 : Délibération du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
 2025
- Annexe 7 : Délibération de redevance spéciale 2023
- Annexe 8 : Délibération des tarifs pour les dépôts en déchèterie des usagers du territoire 2024
- Annexe 9 : Délibération relative à la feuille de route du projet transformation du service
- Annexe 10 : Demande de retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets recyclables du SMICTOM de la Bièvre » pour reprise de la compétence en direct
- Annexe 11 : Délibération relative à la mise en place d'un dispositif d'aides financières pour l'achat de composteurs individuels

Annexe 1 : Planning - Collecte en porte-à-porte (du 1er janvier 2024 au 7 octobre 2024)

SEMAINE PAIRE

	EQUIPE 1 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 2 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 3 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	Equipe 4 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés
	La Côte Saint-André (Emballages extérieur)	La Côte Saint-André (extérieur coté Plaine)	Chatonnay + PAV OM Chatonnay & Lieudieu	St Anne sur Gervonde
LUNDI	PAV OM sauf voir équipe 3		PAV OM de Saint- Siméon de Bressieux/Brézins	GP Meyrieu les étangs / Artas
	GP Ornacieux/Balbins/Sard ieu	La Côte Saint-André (extérieur coté coteau)	Intermarché Saint- Siméon de Bressieux	PAV OM de St Anne sur Gervonde / Artas / Meyrieu / Beauvoir de Marc / Royas / Savas- Mépin
	GP Saint-Siméon de		Champier	
	Bressieux		GP : le clos st jeannais	
MARDI	Zone du Rival de La Côte Saint André	La Côte Saint-André	PAV OM St Jean de bournay	St Jean de Bournay
WARDI		(centre ville)	GP : Hospice et HLM St Jean de Bournay	(centre)
	Aide CSA / Champier			
	PAV OM			
	amans/GP villeneuve de			St Agnin sur Bion
MERCREDI	GP Brézins	St Hilaire de la Côte plaine + PAV LCSA	Saint-Hilaire de la Côte coteau	3. / ig. ii. / 34. 2.3.
	Point de regroupement + HLM de Gillonnay Salle des fêtes et HLM de Commelle			PAV OM St Agnin sur Bion
	Gillonnay	Nantoin		Tramolé Culin
		Commelle	La Frette	PAV OM Tramolé/Culin
JEUDI	Le Mottier	Semons	Longechenal	PAV OM / St Agnin sur Bion / Artas / Beauvoir de Marc / Royas / Savas-Mépin / Chatonnay / Meyrieu / St anne sur Gervonde
			Lieudieu	St Jean de Bournay extérieur
VENDREDI	La Côte Saint-André CENTRE VILLE (emballages) /PAV OM sauf La Côte Saint- André GP pajay/penol	La Côte Saint-André (centre ville)	GP st jean + bournay + Hospice et HLM St Jean de Bournay/GP Beauvoir de Marc/GP Royas/ Savas-Mépin	PAV OM Villeneuve
	GP Saint-Siméon de Bressieux / GP Guillaud Traiteur/ Boulangerie / Intermarché Saint- Siméon de Bressieux	PAV OM de La Côte Saint-André	PAV OM Lieudieu/St Jean de bournay	

SEMAINE IMPAIRE

	Démarrage à 5h00 du matin	Démarrage à 5h00 du matin toute la semaine	Equipe 4 Démarrage à 5h00 du matin	
ute la semaine If les jours fériés	toute la semaine sauf les jours fériés	sauf les jours fériés	toute la semaine sauf les jours fériés	
Ornacieux	PAV OM	Meyrieu les Etangs	Artas	
Balbins	Intermarché Saint- Siméon de Bressieux Station d'épuration de La Côte St André	GP St Anne sur Gervonde / Chatonnay	PAV OM Artas	
Sardieu	Aide Sardieu	PAV OM Lieudieu / Meyrieu / St Anne sur Gervonde / Chatonnay / Royas / Savas-Mépin / Beauvoir		
		PAV OM St Jean de bournay		
aint-Siméon de ressieux centre	La Côte Saint-André (centre ville)	GP : le clos st jeannais GP : Hospice et HLM St Jean de Bournay GP	St Jean de Bournay centre,	
		champier Saint-Siméon de Bressieux (le temple, le lombard, Charponnay, Pré Neuf)		
Arzay		PAV OM Culin/Tramolé/St Agnin		
,		PAV OM sauf Saint- Siméon de Bressieux	Villeneuve de Marc	
	Brézins (hors Les Prés Verts) Aide Faramans	PAV OM Saint- Siméon de Bressieux	Château d'Arzay	
Bossieu		GP : Culin, Tramolé, St Agnin sur Bion	PAV OM Villeneuve de Marc	
Faramans		GP St-Hilaire de la cote	de Marc	
STEP SUD		STEP NORD		
GP La Frette /	Brézins		Pajay	
GP Nantoin / Commelle / mons / Gillonay/ Le Mottier	(quartier Les Prés Verts + D518 du rond axe de bièvre au feu vers boulangerie+ gymnase) + aide Penol	PAV OM: Culin, Tramolé, St Agnin, Villeneuve, Artas, Royas, Chatonnay, Lieudieu, Meyrieu, St Anne sur Gervonde	Penol PAV OM Pajay/Penol	
Côte Saint-André ENTRE VILLE emballages) + one Artisanale + nol + Victor Hugo	La Côte Saint-André	Royas		
PAV OM	(certife ville)	PAV OM Beauvoir de Marc, Savas- Mépin, St Jean de Bournay	Beauvoir de Marc	
AV OM : Culin, amolé, St Agnin Bion, Villeneuve, Artas, Royas, Chatonnay, eudieu, Meyrieu, St-Anne sur Gervonde		GP Lieudieu, Hospice, HLM St Jean de Bournay + Le Clos St Jeannais	Savas-Mépin	
Saint-Siméon le Bressieux + ntermarché + senius à Brézins + Entreprise illaud Traiteur & Boulangerie	PAV CSA	Savas-Mépin		
	Balbins Sardieu Sardieu Sardieu Sardieu Sardieu Sardieu Arzay Bossieu Faramans STEP SUD GP La Frette / Longechenal GP Nantoin / Commelle / mons / Gillonay/ Le Mottier Côte Saint-André ENTRE VILLE emballages) + ne Artisanale + nol + Victor Hugo PAV OM AV OM : Culin, amolé, St Agnin Bion, Villeneuve, Artas, Royas, chatonnay, audieu, Meyrieu, St-Anne sur Gervonde Pavione Gesint-Sieux + nernius à Bretsies Hernius à Bretsies Hernius à Bretsies Hernius è Bretsies Hernius è Bretsies Hernius è Bretsies Hernius è Bretsies	Balbins Balbins Balbins Intermarché Saint- Siméon de Bressieux Station d'épuration de La Côte St André Aide Sardieu Aide Sardieu La Côte Saint-André (centre ville) Arzay Brézins (hors Les Prés Verts) Aide Faramans Bossieu Faramans STEP SUD GP La Frette / Longechenal GP Nantoin / Commelle / mons / Gillonay/ Le Mottier Brézins (quartier Les Prés Verts + D518 du rond axe de bièvre au feu vers boulangerie+ gymnase) + aide Penol Côte Saint-André ENTRE VILLE amballages) + ne Artisanale + loi + Victor Hugo PAV OM AV OM : Culin, amolé, St Agnin Biona, Vilagnin Biona, Vilagnin Biona, Vilagnin Biona, Vilagnin Biona, Si Royas, Chatonnay, vudieu, Meyrieu, St-Anne sur Gervonde PAV OM PAV OM AV OM : Culin, amolé, St Agnin Biona, Si Royas, Chatonnay, vudieu, Meyrieu, St-Anne sur Gervonde PAV CSA PAV CSA PAV CSA	Balbins Siméon de Bressieux Station dépuration de La Côte Saint-André Centre ville) Sardieu Aide Sardieu Saint-André Centre ville Saint-Siméon de Bressieux Centre Saint-Siméon de essieux centre La Côte Saint-André (centre ville) Arzay PAV OM Lieudieux Meyrieux Statane de Bournay Royas / Savas-Mépin / Beauvoir Arzay PAV OM St. Jean de Bournay GP champier Saint-Siméon de Bournay GP champier Saint-Siméon de Bournay GP champier Saint-Siméon de Bressieux (le temple, le lombard, Charponnay, Pré Neuf) Brézins (hors Les Prés Verts) Aide Faramans Bossieu Brézins (hors Les Prés Verts) Aide Faramans Bossieu GP St-Hillaire de la Côte Saint-André (centre ville) Faramans GP St-Hillaire de la Côte Saint-André (contre ville) Brézins (quartier Les Prés Verts + D518 du rond axe de bièvre au feu yens boulangerier dymnas e) + aide Penol GP St-Hillaire de la Côte Saint-André (centre ville) PAV OM Cullin, Tramolé, St Agnin, Villeneuve, Artas, Reproduce St Agnin (villeneuve, Artas, Reproduce St Anne sur Gervonde Cote Saint-Siméon de Bournay AV OM : Cullin, Tramolé, St Agnin, Villeneuve, Artas, Reproduce St Anne sur Gervieure de Bournay AV OM : Cullin, Tramolé, St Agnin, Villeneuve, Artas, Reproduce St Anne sur Gervonde Cote Saint-Siméon de Bournay AV OM : Cullin, Tramolé, St Agnin, Villeneuve, Artas, Reproduce St Anne sur Gervonde Cote Saint-Siméon de Bressieux + Bentermarché + senius à Brézins + Entreprise illaud Traiteur & PAV CSA Savas-Mépin, St Jean de Bournay + Le Clos St Le Clos	

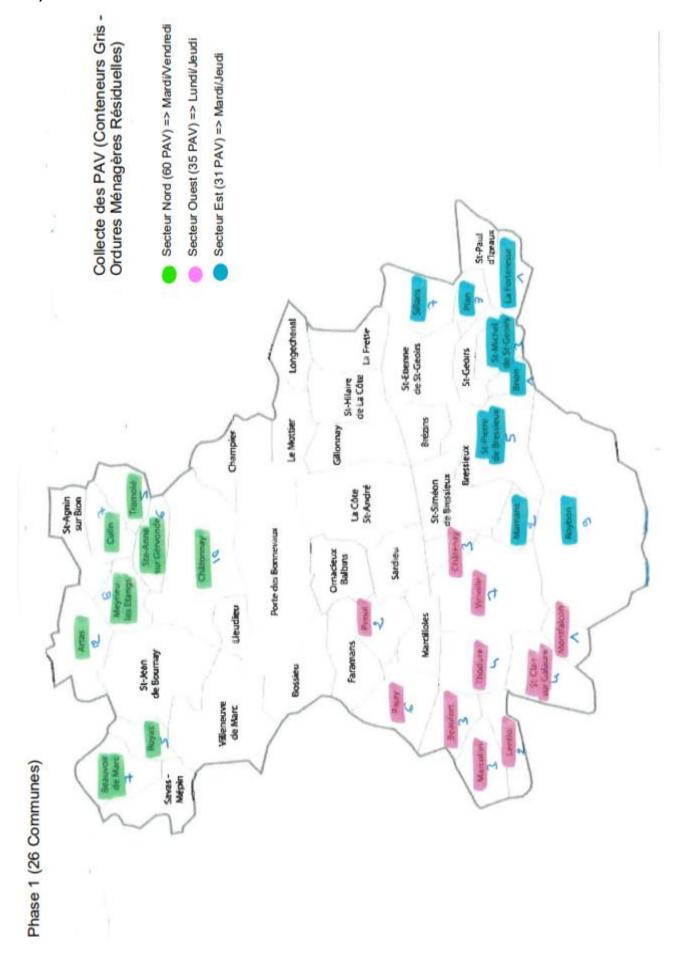
Annexe 2 : Planning - Collecte en porte-à-porte (du 7 octobre 2024 au 31 décembre 2024) SEMAINE PAIRE

	EQUIPE 1 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 2 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 3 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 4 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés
LUNDI	La Cote Saint-André (Emballages Extérieurs) PDR OM La Cote St André GP Ornacieux-Balbins / Sardieu	La Cote Saint-André (OM Extérieurs)	GP Marcilloles St-Etienne de St-Geoirs (Extérieurs + Centre- Ville)	St-Etienne de St-Geoirs (Hyper Centre + Le Mathais) PDR OM St Siméon de Bressieux / Brezins
MARDI	Saint Jean de Bournay (Centre-Ville) PDR OM Savas-Mépin	La Côte Saint-André (Centre-Ville) STEP La Cote Saint- André	GP St Jean de Bournay PDR OM Lieudieu / Champier / Longechenal / Le Mottier Champier GP Champier	Bressieux GP St Siméon de Bressieux ZI Le Rival
MERCREDI	GP Arzay / Bossieu / Faramans / Villeneuve- de-Marc / Brézins PDR OM Villeneuve-de- Marc / Gillonnay / Commelle	St Hilaire de La Côte (Extérieurs)	GP Meyrieu-les-Etangs / Artas / Chatonnay / Ste-Anne-sur-Gervonde / Tramolé / Culin / Beauvoir-de-Marc / Royas St Agnin sur Bion PDR OM St Agnin sur Bion	GP Beaufort / Marcollin / Lentiol / St Clair-sur- Galaure / Montfalcon / Roybon / Pajay / Penol / Viriville / Chatenay / Marnans / Thodure / Roybon (secteur Nord - Chambarans) PDR OM La Cote Saint- André
JEUDI	La Frette Longechenal	Nantoin Commelle Semons	Gillonnay Le Mottier	St-Etienne de St-Geoirs (Hyper Centre) St-Geoirs GP St Pierre de Bressieux / Brion / St Michel de St Geoirs / La Forteresse / Plan / Sillans / Bressieux
VENDREDI	St Jean de Bournay (Extérieurs) PDR OM Villeneuve de Marc Château d'Arzay	La Côte Saint-André (Centre-Ville) PDR OM La Côte Saint- André	Lieudieu GP St Jean de Bournay PDR Lieudieu / St Jean de Bournay	La Cote St André (Centre-Ville - Emballages) PDR OM La Cote St André GP St Siméon de Bressieux

SEMAINE IMPAIRE

	EQUIPE 1 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 2 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 3 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 4 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés
LUNDI	Ornacieux-Balbins / Sardieu	PDR OM + GP St Siméon de Bressieux (Intermarché) PDR OM Lieudieu / Savas-Mépin	Marcilloles St-Etienne de St-Geoirs (Centre-Ville)	St-Etienne de St-Geoirs (Hyper Centre) St Paul d'Izeaux
MARDI	Saint Jean de Bournay (Centre-Ville)	La Côte Saint-André (Centre-Ville)	PDR OM + GP St Jean de Bournay GP Champier St Siméon de Bressieux (Extérieurs)	St Siméon de Bressieux (Centre-Ville)
MERCREDI	PDG OM & GP St Agnin- sur-Bion PDG OM La Côte Saint André GP St Hilaire de la Côte	Brézins (Hors Prés Verts) PDR OM St Siméon de Bressieux	Arzay Bossieu Faramans	GP Beaufort / Marcollin / Lentiol / St Clair-sur- Galaure / Montfalcon / Roybon / Pajay / Penol / Viriville / Chatenay / Marnans / Thodure / Roybon (secteur Nord - Chambarans)
JEUDI	STEP SUD GP La Frette / Longechenal / Nantoin / Commelle / Semons / Gillonnay / Le Mottier	Brézins (Quartier Prés Verts + D518)	GP Meyrieu-les-Etangs / Artas / Chatonnay / Ste- Anne-sur-Gervonde / Tramolé / Culin / Beauvoir-de-Marc / Royas	St-Etienne de St-Geoirs (Hyper Centre + ZAC) GP St Pierre de Bressieux / Brion / St Michel de St Geoirs / La Forteresse / Plan / Sillans / Bressieux
VENDREDI	Villeneuve-de-Marc PDR OM Villeneuve de Marc Château d'Arzay	La Côte Saint-André (Centre-Ville) PDR OM La Côte Saint- André	Savas Mepin PDR OM + GP St Jean de Bournay	La Cote St André (Centre-Ville - Emballages) PDR OM La Cote St André GP St Siméon de Bressieux

Annexe 3 : Planning - Collecte en Point d'Apport Volontaire (du 7 octobre 2024 au 31 décembre 2024)



Annexe 4 : Détail des flux de collecte sélective par commune

COMMUNES	POPULATION	EMBALLAGES + JMR 2023	MULTI- MATERIAUX 2024	VERRE 2023	VERRE 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2024	Kg/Hab/An
Artas	1 854	44,39	62,52	58,3	59,2	102,69	121,72	65,65
Beaufort	584	11,82	12,84	14,26	15,06	26,08	27,9	47,77
Beauvoir-de-Marc	1 123	36,41	24,98	40,14	34,48	76,55	59,46	52,95
Bossieu	329	11,58	10,39	10,78	11,88	22,36	22,27	67,69
Bressieux	93	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Brézins	2 321	59,36	74,46	61,62	69,73	120,98	144,19	62,12
Brion	145	3,87	2,89	4,76	4,42	8,63	7,31	50,41
Champier	1 609	45,38	57,24	56,62	55,36	102,00	112,6	69,98
Chatenay	438	12,88	17,83	16,42	20,06	29,30	37,89	86,51
Châtonnay	1 998	52,79	48,22	50,66	52,12	103,45	100,34	50,22
Culin	797	28,46	30,83	25,52	24,86	53,98	55,69	69,87
Faramans	1 168	33,82	34,96	38,58	35,5	72,40	70,46	60,33
Gillonnay	1 059	29,79	36,09	46,7	43,2	76,49	79,29	74,87
La Côte St-André	5 066	113,65 PAV 70,96 PAP	126,28 PAV 91,38 PAP	160	148,6	344,67	366,26	72,30
La Forteresse	342	6,80	14,79	9,1	9,9	15,90	24,69	72,19
La Frette	1 115	33,33	45,24	41,38	42,74	74,71	87,98	78,91
Le Mottier	859	17,94	25,82	26,22	27,28	44,16	53,10	61,82
Lentiol	254	12,53	13,09	13,22	13,26	25,75	26,35	103,74
Lieudieu	353	10,21	10,65	14,94	15,74	25,15	26,39	74,76
Longechenal	616	11,21	16,20	13,74	14,84	24,95	31,04	50,39
Marcilloles	1 207	44,78	33,43	35,8	35,48	80,58	68,91	57,09
Marcollin	627	13,76	18,01	20,12	21,34	33,88	39,35	62,76
Marnans	136	4,22	5,23	4,08	4,94	8,30	10,17	74,78
Meyrieu-les- Etangs	1 054	30,83	30,84	25,78	25,92	56,61	56,76	53,85
Montfalcon	132	3,67	2,95	2,98	2,36	6,65	5,31	40,23
Ornacieux- Balbins	900	19,14	22,37	18,06	18,64	37,20	41,01	45,57
Pajay	1 071	35,39	28,21	40,26	35,48	75,65	63,69	59,47
Penol	385	23,90	17,25	19,36	17,38	43,26	34,63	89,95
Plan	303	14,00	16,84	9,8	9,58	23,80	26,42	87,19
Porte des Bonnevaux	2137	67,25	75,45	89,78	79,06	157,03	154,51	72,30
Royas	415	14,67	14,04	12,1	15,26	26,77	29,3	70,60
Roybon	1 128	26,48	34,26	35,78	39,18	62,26	73,44	65,11
Sardieu	1 206	34,96	35,35	35	37,66	69,96	73,01	60,54
Savas-Mépin	892	28,93	28,02	33,08	29,06	62,01	57,08	63,99
Sillans	1 961	51,79	57,38	46,24	50,42	98,03	107,8	54,97
St-Agnin-sur-Bion	1 189	30,29	31,92	30,96	27,86	61,25	59,78	50,28
St-Clair Sur Galaure	269	9,70	10,38	11,9	13,4	21,60	23,78	88,40
Ste-Anne-sur- Gervonde	770	24,27	25,05	26,3	27,76	50,57	52,81	68,58
St-Etienne de St- Geoirs	3 415	160,46	172,57	175,68	164,54	336,14	337,11	98,71
St-Geoirs	497	17,42	20,92	19,02	22,74	36,44	43,66	87,85

St-Hilaire de la Côte	1 634	28,63	42,78	43,5	42,47	72,13	85,25	52,17
St-Jean de Bournay	4 861	167,77	168,96	202,22	181,84	369,99	350,8	72,17
St-Michel de St- Geoirs	294	13,41	12,62	12,04	9,74	25,45	22,36	76,05
St-Paul d'Izeaux	309	5,75	5,89	6,6	6,92	12,35	12,81	41,46
St-Pierre de Bressieux	795	17,23	21,12	33,84	36,11	51,07	67,23	71,99
St-Siméon de Bressieux	3 188	78,57	75,76	86,06	79,62	164,63	155,38	48,74
Thodure	804	19,48	28,24	24,1	27,58	43,58	55,82	69,43
Tramolé	822	18,38	19,66	26,7	23,9	45,08	43,56	51,05
Villeneuve-de- Marc	1191	39,62	29,77	32,34	35,94	71,96	65,71	55,17
Viriville	1 737	44,91	51,87	49,28	46,36	94,19	98,23	56,55
	57 452	1737,00	1892,24¹	1911,72	1866,77	3648,65	3759,01 ²	65,43

¹ Sur l'ensemble de l'année, la collecte sélective des multimatériaux réalisée au niveau des communes représente un volume de 1 892,24 tonnes. À ce tonnage s'ajoutent les apports directs effectués par certaines structures locales (notamment la Ressourcerie et le LEGTA) auprès du SMICTOM, qui totalisent 25,60 tonnes supplémentaires. Ainsi, le tonnage global de collecte sélective pour les multimatériaux enregistré sur le territoire s'élève à 1 917,84 tonnes pour l'année considérée.
² Sur l'ensemble de l'année, la collecte sélective réalisée au niveau des communes représente un volume de 3 759,01 tonnes. À ce tonnage s'ajoutent les apports directs des multimatériaux déposés au SMICTOM par certaines structures (notamment la Ressourcerie et le LEGTA), soit 25,60 tonnes supplémentaires. Ainsi, le tonnage global de collecte sélective enregistré sur le territoire s'élève à 3 784,61 tonnes pour l'année considérée.

Annexe 5 : Horaires d'ouverture des six déchèteries du territoire

	LA COTE ST- ANDRE 04 74 20 33 03	PORTE-DE- BONNEVAUX (NANTOIN)	ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS 04 76 93 44 16	VIRIVILLE 06 30 57 83 97	ROYBON 06 30 57 83 97	ST-JEAN DE BOURNAY 04 74 58 65 74
	(33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)	04 74 54 13 73 (18 h d'ouverture au public)	(27 h en hiver et 32 h en été d'ouverture au public)	(18 h d'ouverture au public)	(8 h d'ouverture au public)	(33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)
LUNDI	14h00 – 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00	14h00 – 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00	14 h00 - 16h00	14h00 – 18h00 (horaires d'été)
רר	14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
IDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)					9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
MARDI	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
MERCREDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
MER	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	141100 171100	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	31100 121100	141100 171100	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
JEUDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)			9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
JEI	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
VENDREDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
VEND	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	141100 - 171100	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	141100 - 171100		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
SAMEDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
SAN	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	141100 - 171100	31100 - 121100	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)

Annexe 6 : Délibération du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2025



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°024-2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 07 avril 2025 suivant la convocation adressée le 21 mars 2025, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :

52 présents

13 pouvoirs

8 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Joël MABILY comme secrétaire de séance.

Codification ACTES: 7.2.1.

Finances : Vote des taux 2025 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Rapporteur : Thierry ROLLAND, Vice-Président Finances, Prospective Financière, Commande Publique et Affaires Générales

EXPOSE

Vu la délibération n°170-2020 du 17 juillet 2020, instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°060-2021 du 22 mars 2021 précisant le taux cible (14.96 %) à atteindre en 2025 et prévoyant un lissage du taux de TEOM pour les anciens secteurs de la Région St-Jeannaise et de Bièvre Toutes Aures ;

Considérant que chaque territoire, en 2025, atteignait le taux cible de 14.96% au terme de la période de lissage 2022-2025,

Considérant que le budget Ordures Ménagères proposé pour 2025 s'équilibre en fonctionnement et permet de rembourser le capital des emprunts,

Considérant, les économies réalisées grâce au tri sélectif et au déploiement de la collecte en Points d'Apport Volontaire(PAV),

Il est proposé de diminuer le taux de fin de lissage de 14.96% à 14.46% permettant une baisse de 3.50 % au bénéfice des contribuables.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire rendu en date du 18 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » rendu en date du 20 mars 2025.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

 d'APPROUVER les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2025 selon le tableau ci-après :

Zones de taux de TEOM 2022-2024	Taux 2024	Taux cible unique atteint 2025	Taux unique retenu en 2025
Ex Pays de Chambaran	14,96%	14,96%	14,46%
Ex Pays de Bièvre Toutes Aures	14,67%	14,96%	14,46%
Ex Bièvre Liers	14,96%	14,96%	14,46%
Ex Région St Jeannaise	14,60%	14,96%	14,46%



Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publlé le 14/12/2022

ID: 038-200059392-20221212-262_2022_DEL-DE

SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°262-2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 12 décembre 2022 suivant la convocation adressée le 06 décembre 2022, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :

54 présents

13 pouvoirs

6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Evelyne COLLET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES: 7.2.5.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Tarifs Redevance Spéciale 2023.

EXPOSE

Par délibération du 15 mars 2004, la redevance spéciale a été instituée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers. La Communauté de communes Bièvre Chambaran avait également institué une redevance spéciale sur son territoire.

Ces tarifs concernent les personnes morales, indépendamment de leur situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dès lors qu'elles bénéficient de la collecte des déchets et assimilés.

Les utilisateurs du service de collecte non redevable de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que les gros producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères redevables ou non de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont concernés.

Dans l'attente d'une étude d'harmonisation des tarifs de redevance spéciale en cours de réalisation, il est proposé de tenir compte d'une inflation de 6 % :

1) <u>Sur les communes de Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu:</u>

Pour l'année 2023, les montants suivants sont proposés :

	Montants en 2022 en € net de taxes	Montants proposés pour 2023 en € net de taxes
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine	432,98	458,96
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	312,54	331,29
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine	235,60	249,74
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	171,92	182,24
Collecte d'un sac 1 fois par semaine ★	91,26	96,74
Collecte d'un sac 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires ★	67,91	71,98

^{(★} Conformément à l'article 2.4 du règlement de collecte des déchets ménagers, la collecte des sacs peut être tolérée dans certains cas exceptionnels (pas de possibilité de stocker un container...)).

Annexe 8 : Délibération des tarifs pour les dépôts en déchèterie des usagers du territoire 2024



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°063-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 03 avril 2024 suivant la convocation adressée le 21 mars 2024, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :

54 présents

13 pouvoirs

6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Patrick CUGNIET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES: 7.2.6.

Gestion et Valorisation des Déchets : Tarifs pour les dépôts en déchèteries des usagers du territoire.

EXPOSE

Les six déchèteries de Bièvre Isère Communauté (St Etienne de St Geoirs, La Côte St-André, St Jean de Bournay, Nantoin, Viriville et Roybon) sont réservées aux seuls usagers, particuliers et professionnels, du territoire.

Bièvre Isère Communauté a mis en place un contrôle d'accès sur 5 déchèteries de son territoire, pour s'assurer de l'exclusivité de cet accès aux résidents du territoire.

Après une période d'observation, il est apparu nécessaire d'ajuster les modalités du contrôle d'accès en modifiant le règlement de service des déchèteries.

L'ajustement de ces modalités concernent également la tarification appliquée à ce contrôle d'accès.

C'est pourquoi il est proposé la tarification suivante (qui annule et remplace celle votée le 10 juillet 2023) :

Usagers « particuliers » et associations	Crédit annuel	Facturation au- delà* (net de taxes)
Tous types de véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,50 T	52 passages	12 € / passage

Usagers « professionnels » Type véhicules (rubriques J1 et F2 de la carte grise)	Crédit annuel	Facturation au- delà* (net de taxes)
Véhicule utilitaire < 2,25 T VL ou Fourgonnette (+ remorque)	52 passages	20 € / passage
Véhicule utilitaire : 2,25 T à 3,5 T Fourgon ou camion plateau + Tracteur (déchèterie SESG uniquement)	52 passages	50 € / passage

NB : Les véhicules dont le PTAC est > 3,5 tonnes ne sont pas admis sur les déchèteries.

Par exception, les tracteurs sont admis uniquement sur la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs, seul équipement dont les infrastructures sont adaptées à ce type d'accueil.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024 521 0

Des modalités spécifiques s'appliquent également aux services tel Publis 09/04/2024 commune et de l'intercommunalité, aux associations reconnues d'utilité publid ID: 038/200058392/20240403-083; 2024_DEL-DE ou collectivités (Département, SDIS ...) qui doivent être inscrits pour permettre à leurs

véhicules d'accéder aux sites, mais dont le nombre de passages n'est pas limité.

Par ailleurs, à des fins pédagogiques, l'accès est autorisé à tout véhicule se présentant pour la première fois sur l'un des sites, même s'il n'est pas encore inscrit. L'usager est alors informé qu'il doit procéder à son inscription pour tout nouvel accès, et se voit préciser les modalités pratiques d'inscription.

Les inscriptions sont réalisées par les usagers sur un portail dédié, accessible depuis le site internet de Bièvre Isère Communauté, et nécessitent la production de pièces justificatives relatives à l'identité, la domiciliation et la catégorie du véhicule admis.

Ces modalités s'appliquent sur l'ensemble de nos déchèteries, à l'exception de la déchèterie de Roybon qui ne sera pas équipée d'un système de contrôle d'accès, mais dont l'accès sera contrôlé par le gardien.

A des fins de clarification dans l'application des tarifs pour l'année 2024, la collectivité mettra en œuvre une remise gracieuse sur la facturation des dépassements pour la période du 1er janvier au 03 avril 2024.

Parallèlement, le règlement de service des déchèteries sera amendé pour intégrer ces nouvelles modalités, qui ont fait l'objet d'une présentation en Conférence des Maires en date du 18 mars 2024.

Cette délibération annule et remplace la délibération 157.2023 du 10 juillet 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 mars 2024,

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER les modalités d'accès en déchèteries décrites ci-dessus,
- d'ADOPTER ces tarifs applicables à partir du 04 avril 2024,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Joël GULLON.

Président de Bièvre Isère

Annexe 9 : Délibération relative à la feuille de route du projet transformation du service



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°063-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 avril 2023 suivant la convocation adressée le 18 avril 2023, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :

60 présents

9 pouvoirs

4 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Dominique PRIMAT comme secrétaire de séance.

Codification ACTES: 5.7.9.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Approbation de la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets.

EXPOSE

Bièvre Isère Communauté exerce la compétence collecte et valorisation des déchets pour le compte de ses communes membres et a engagé dès 2019 une réflexion pour optimiser la collecte des déchets ménagers, à des fins d'amélioration du service et d'équilibre budgétaire.

Cette réflexion a conduit à la mise en œuvre d'une fréquence de collecte optimisée sur l'ensemble de son territoire passant à une collecte par quinzaine pour une large majorité des communes, avec des exceptions pour certaines communes plus denses. Le déploiement de cette nouvelle organisation a été engagé début 2020 et s'est achevé fin 2021.

Cette optimisation des fréquences de collecte a constitué une étape intermédiaire avant la mise en place de la collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire, selon le scénario adopté par le conseil communautaire en date du 22 février 2021, à savoir le déploiement d'un maillage renforcé de conteneurs à ordures ménagères pour moitié aériens et pour une autre moitié semi-enterrés ou enterrés.

L'année 2022 a permis d'effectuer un retour d'expérience et de dresser un constat des points d'amélioration à apporter par rapport à l'actuelle organisation de la collecte restant en porte à porte durant cette période transitoire, ainsi que d'approfondir les études préalables à la mise en œuvre de la collecte en apport volontaire.

Ce projet a été abordé en conférence des Maires à plusieurs reprises, dont plus récemment le 3 avril 2023 afin de présenter et débattre sur la feuille de route à mettre en œuvre pour ce projet qui est apparu prioritaire pour les communes lors du sondage effectué en début d'année 2023 pour arbitrer les priorités à inscrire au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Ce projet correspond à une transformation en profondeur du service de collecte et de valorisation des déchets.

Lors de la conférence des Maires du 3 avril 2023, les élus de Bièvre Isère Communauté ont partagé les constats suivants sur l'organisation actuelle :

- Une insatisfaction de la population, notamment sur :
 - le service rendu (Points d'Apport Volontaire (PAV) débordants, espaces de collecte sales)
 - le coût du service qui augmente
 - un risque de voir le tri abandonné par une partie les habitants
- Un incivisme croissant
- Une mauvaise image du territoire (poubelles non rentrées et points de collecte sales)

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023 52LO

ID: 038-200059392-20230424-063_2023_DEL-DE

Des interlocuteurs multiples (Bièvre Isère, SMICTOM, commune Public le 28/04/2023)

Une demande de changement partagée par tous les maires

Ils se sont accordés sur les objectifs politiques suivants :

- Améliorer le service de collecte et renforcer le tri des déchets pour :
 - préserver notre environnement
 - maîtriser le coût du service
- > Faire que l'habitant devienne co-acteur, en s'appuyant sur la jeunesse comme ambassadrice
- Lutter contre l'incivisme
- À terme, diminuer le coût du service par une diminution de volumes collectés

Pour atteindre ces objectifs politiques, les actions suivantes sont apparues nécessaires à mettre en œuvre :

- Mettre en place la collecte des Ordures Ménagères résiduelles par apport volontaire
- Stopper le ramassage en porte à porte
- Gérer en direct l'ensemble des PAV : ordures ménagères et recyclables, ce qui signifie une reprise de la gestion actuellement gérée par le SMICTOM
- Inciter au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Diminuer les volumes des ordures ménagères résiduelles
- Réserver les accès aux déchèteries aux habitants et professionnels du territoire
- Améliorer la propreté aux abords des PAV
- Mieux communiquer pour faire comprendre la temporalité de déploiement, le coût du service, et le coût du non-tri

Pour assurer la réussite du plan d'actions qu'il conviendra de compléter autant que nécessaire, il est proposé de travailler en concertation :

- Avec les communes qui désigneront 1 référent technique et 1 référent politique, et qui formaliseront leur engagement dans ce projet via une charte de co-engagement précisant notamment les périmètres de responsabilité des 2 parties
- Avec l'habitant par le biais de la conseillère déléguée à l'écologie citoyenne et le conseil de développement

Parmi les autres facteurs de réussite, il a également été prévu :

- Un chef de projet interlocuteur central garant de la transversalité avec les services impliqués
- Une information continue tout au long du déploiement

Enfin, le calendrier prévisionnel suivant a été évoqué :

- Avril 2023 : lancement de la démarche
- Eté 2023 :
 - Premières actions immédiates
 - Relance de l'opération de collecte des encombrants avec la Ressourcerie
 - Déroulé du plan d'information
- Au cours de l'année 2023 :
 - Contrôle d'accès des déchetteries
 - Participation des enfants à des actions de sensibilisation (visites du SMICTOM à Penol notamment)
- 2024 : mise en œuvre des solutions pour la valorisation des bio-déchets
 - pour les équipements publics (écoles, salles des fêtes, manifestations)
 - pour les particuliers en habitat individuel, (compostage individuel)
 - pour les particuliers résidant dans l'habitat collectif ou en zone urbaine dense (compostage partagé)

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023 52LO

ID: 038-200059392-20230424-063_2023_DEL-DE

Automne 2025 : mise en service de l'apport volontaire des ordur publié le 2804/2023

- Selon un calendrier à définir :
 - Accompagner les gros producteurs selon leurs spécificités
 - Favoriser le réemploi des objets
 - Anticiper la fin de l'enfouissement au SMICTOM à Penol

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 avril 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 avril 2023.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- -de VALIDER la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets précédemment décrite,
- -d'AUTORISER Monsieur le Président à engager les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Joël GULLON, Président

Annexe 10 : Demande de retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets recyclables du SMICTOM de la Bièvre » pour reprise de la compétence en direct



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publé le 28/09/2023

ID : 038-200059392-20230925-188_2023_DEL-DE

SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°188-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 septembre 2023 suivant la convocation adressée le 19 septembre 2023, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :

62 présents

8 pouvoirs

3 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Anne-Marie AMICE comme secrétaire de séance.

Codification ACTES: 5.7.10

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Demande de retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets recyclables du SMICTOM de la Bièvre » pour reprise de la compétence en direct.

EXPOSE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère n° 2013296-0016 du 23 octobre 2013 portant création de la Communauté de Communes Bièvre Isère

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère en date du 1^{er} décembre 2015 portant fusion de la Région Saint-Jeannaise et de la Communauté de Communes Bièvre Isère ;

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère n° 38-2018-06-05-011 du 5 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Bièvre Isère

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère n° 80-6027 du 2 juillet 1980 portant création du Syndicat Mixte « SMICTOM de la Bièvre » ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2022-09-23-00006 du 23 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « SMICTOM de la Bièvre » ;

VU les statuts en vigueur du SMICTOM de la Bièvre et notamment l'article 7 ;

Bièvre Isère Communauté adhère au SMICTOM de la Bièvre, d'une part, au titre de sa compétence obligatoire « Traitement des Ordures Ménagères, des encombrants de déchèteries et des déchets recyclés » et, d'autre part, au titre de sa compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets à recycler ».

Il apparait opportun, pour la Communauté de Communes, de reprendre sa compétence de « Collecte sélective des déchets à recycler » à compter du 1er janvier 2024, au regard de l'intérêt de Bièvre Isère Communauté de gérer en direct l'ensemble de la compétence collecte des déchets notamment par souci de lisibilité des usagers, et d'efficacité de son action.

Il est à noter qu'un travail doit s'engager dès à présent pour régler toutes les modalités techniques, administratives et financières liées à cette restitution, ainsi que la question du personnel. Selon les incidences pour Bièvre Isère Communauté, une ou plusieurs délibérations complémentaires seront nécessaires pour finaliser cette reprise de compétence.

La reprise d'une compétence optionnelle suppose, en application de l'article 7 des statuts du SMICTOM de la Bièvre, une délibération du Conseil communautaire sollicitant cette reprise et une délibération du Comité Syndical approuvant la reprise de compétence, étant précisé que cette dernière doit être adoptée dans un délai maximal de 3 mois à compter de la notification de la délibération communautaire.

Emitoyé en préfecture le 26/09/2023

Il est, en conséquence, demandé au Conseil Communautaire de s Puese le 28/09/2023 SILO de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à red no assume accompany de les des des des des des des des des de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à red no assume accompany de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à red no assume accompany de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à red no assume accompany de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à red no assume accompany de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à red no assume accompany de la compétence optionnelle Collecte sélective des déchets à red no assume accompany de la compétence de la compétence de la compétence de la compétence de la competence de la compétence de la compétence de la competence de la compe Bièvre.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 12 septembre 2023, Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 septembre 2023,

André GAY, Bernard VEYRET et Thierry COLLION ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote. Ils sortent de la salle.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER le retrait de la compétence optionnelle « Collecte sélective des déchets à recycler » du SMICTOM de la Bièvre, avec effectivité au 1^{er} janvier 2024 ;
- de DONNER POUVOIR à Monsieur le Président pour notifier cette délibération au Président du SMICTOM de la Bièvre :
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document et à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère

Annexe 11 : Délibération relative à la mise en place d'un dispositif d'aides financières pour l'achat de composteurs individuels



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°115-2024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} juillet 2024 suivant la convocation adressée le 21 juin 2024, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à la Salle des Fêtes du Château Louis XI (La Côte St-André), sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :

48 présents

15 pouvoirs

10 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Pascal COMPIGNE comme secrétaire de séance.

Codification ACTES: 7.5.

Gestion et Valorisation des Déchets : Mise en place d'un dispositif d'aides financières pour l'achat de composteurs individuels.

EXPOSE

La loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) du 10 février 2020 impose à partir du 1er janvier 2024 le tri à la source des biodéchets pour les professionnels et les particuliers.

Les biodéchets regroupent :

- les déchets alimentaires (restes de repas et de préparation de repas, produits périmés non consommés.
- les déchets verts.

Les collectivités en charge du service public de gestion des déchets sont dans l'obligation de proposer des solutions techniques aux habitants de leur territoire.

Parmi ces solutions, dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets, peuvent être proposés :

- Le compostage domestique individuel
- Le compostage partagé

Compte tenu de son territoire majoritairement rural, Bièvre Isère souhaite proposer ces 2 solutions aux habitants.

Pour le compostage partagé Bièvre Isère va poursuivre et consolider les solutions existantes.

Pour le compostage individuel, Bièvre Isère incitera les habitants à composter leurs biodéchets grâce à l'achat de composteurs de leur choix.

Cette incitation se fera par une campagne de communication sur tout le territoire et par le versement d'une aide financière à l'achat de ces composteurs individuels.

Cette aide sera conditionnée à l'achat de ce composteur sur le territoire de Bièvre Isère (distributeurs locaux).

Pour assurer les habitants de la possibilité d'achat de ces composteurs, Bièvre Isère veillera à la participation active des distributeurs (jardineries, magasins de bricolage, quincailleries, ...).

Il est proposé de verser une aide financière aux foyers du territoire de Bièvre Isère de 30 € pour l'achat de tout type de composteurs domestiques de jardin (bois, plastique) quel que soit le volume choisi par le foyer, ainsi que pour l'achat d'un lombricomposteur.

Dans le cadre de sa communication incitative au tri des biodéchets, Bièvre Isère pourra accompagner les foyers dans le choix du type et modèle de composteur adapté.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publé le 02/07/2024 pre preud |

ID : 038-200059392-20240701-115 2024 DEL-DE

Ce versement sera conditionné au dépôt d'une demande acco d'achat (facture) remis par le distributeur du territoire.

Cette aide ne sera possible qu'une seule fois par foyer.

Pour s'assurer du bon usage de ces composteurs par les foyers, Bièvre Isère proposera des sessions de formation au compostage individuel animées par son chargé de prévention.

Lors de ces sessions, l'usager pourra faire la remise de sa demande d'aide et recevra gratuitement un bio-seau lui permettant le stockage intermédiaire de ses déchets alimentaires.

Il est proposé que le dispositif soit mis en place à titre expérimental du 02 juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025. L'enveloppe allouée serait de 10 000 € sur la durée de l'expérimentation.

Vu l'avis des commissions Transition Ecologique et Mobilité en date du 16 avril 2024 et Gestion et Valorisation des Déchets en date du 22 mai 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 juin 2024.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'APPROUVER la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à hauteur de 30 € par foyer, selon les conditions décrites dans le règlement;
- d'APPROUVER le règlement associé, applicable à chaque demande.
- de DECIDER l'entrée en vigueur de cette aide au 02 juillet 2024.
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère